LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#190 - novembre - décembre 2026



OBJECTIF 2028 : LE DÉFI FOU DE MAËLLE ! *(p4)*



SOMMAIRE



P4
Maëlle se lance dans un défi fou !



P20
Participation citoyenne : 10 ans d'engagement au service de la tranquillité



P8
Lèves, ville 4 fleurs

Villes et Villages Fleuris



P24
Retour en images



P16
Travaux de l'église Saint-Lazare



P29
Vie des associations



P18
C'est parti pour une nouvelle année pour le Conseil municipal des jeunes



P44
Lèv'ents

IMPRIM'VERT

Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - novembre - décembre 2026 et numéro 190 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Octavo à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, Alexandra Rousseau, Atelier photo Vallée et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271

L'ÉDITO DU **MAIRE**



Chers Lévois,

Son sourire est éclatant, son courage et sa détermination sont exemplaires, et tous ceux qui la connaissent savent la chance qu'ils ont de la côtoyer. Jeune Lévoise scolarisée en seconde, porteuse de la flamme paralympique en 2024, Maëlle aime le sport et a fait de son handicap une force communicative.

Quelles que soient les conditions météo ou les difficultés des épreuves, Maëlle est toujours là, avec son énergie et sa capacité à motiver ceux qui l'entourent. Peu à peu, un groupe de sportifs, débutants ou aguerris, dont plusieurs Lévois, s'est constitué autour d'elle. Avec un objectif hors du commun : la porter en joëlette jusqu'à la Diagonale des fous à La Réunion en octobre 2028.

Votre magazine municipal vous fera partager les étapes de cette aventure jusqu'en 2028, avec sa préparation, ses doutes et, nous l'espérons, de belles réussites. Au-delà du défi sportif, c'est une histoire de solidarité, de coopération et d'inclusion que nous aurons plaisir à suivre.

Cette solidarité, nous la retrouvons aussi dans l'engagement de celles et ceux qui contribuent à la qualité de vie de notre commune, récompensée au niveau national. L'Abeille lévoise, la Vigne de Lèves, le Comité des fleurs en sont quelques exemples.

L'obtention de la quatrième fleur du label national des Villes et Villages Fleuris est une très belle nouvelle pour Lèves. Cette année, seules trois nouvelles communes en France ont obtenu cette distinction, la plus haute du label. Merci à tous ceux qui y ont contribué. Cette réussite est collective, et c'est bien ce qui la rend si précieuse.

Cet esprit collectif contribue aussi à faire de Lèves une ville tranquille et sécurisée, notamment grâce aux nombreux Voisins vigilants, qui viennent de fêter leurs dix ans d'engagement et dont les rangs ne cessent de grossir. Par leur attention aux autres et leur présence au quotidien, ils participent eux aussi à cette qualité de vie à laquelle nous sommes tous attachés.

Enfin, nos conseillers municipaux jeunes, dont les dix nouveaux élus, ne manquent pas d'idées pour animer la ville ou pour conduire des projets solidaires. De quoi nourrir des espoirs envers cette jeune génération.

Qu'il s'agisse d'accompagner Maëlle dans son défi ou de s'engager pour notre commune, chacun peut apporter quelque chose. Les préoccupations du quotidien ne manquent pas, mais nous savons aussi combien il est précieux de pouvoir compter les uns sur les autres et de partager des projets qui nous rassemblent.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Maëlle se lance dans un défi fou !

Au fil des prochains numéros de votre bulletin municipal, Le Pied de fée vous invite à découvrir Maëlle, jeune Lévoise au parcours singulier, animée par le courage, la détermination et la passion du sport.

Atteinte de la maladie de Strümpell-Lorain, une paraplégie spastique héréditaire qui l'empêche d'utiliser ses jambes, Maëlle repousse les limites grâce à sa joëlette et au soutien d'un groupe d'amis qui a créé l'association Joëlette by USEP 28 afin de relever un sacré défi : participer au célèbre ultra-trail de la Diagonale des fous à La Réunion en octobre 2028.

Pendant deux ans, nous partagerons avec vous ses défis, ses rêves et les rencontres qui font vivre cette belle aventure collective, autour des valeurs du sport, de la solidarité et du dépassement de soi. Pour ce premier épisode, partons à la découverte de Maëlle, de Benjamin Castel, président de l'association, et des bénévoles qui l'accompagnent.



Maëlle, peux-tu te présenter, nous dire qui tu es, ce que tu aimes faire et ce qui te passionne au quotidien ?

Je suis une Lévoise de 15 ans qui étudie en seconde au lycée Elsa Triolet de Lucé. J'aime le sport et notamment la pratique de la natation et les courses en joëlette. Je suis passionnée par la fabrication de décorations en résine, j'aimerai d'ailleurs en faire mon métier.

Comment as-tu découvert la joëlette et qu'est-ce que cette pratique sportive t'apporte aujourd'hui, dans le sport mais aussi dans ta vie de tous les jours ?

J'ai découvert la joëlette grâce à Julien Ghirardo qui était coureur avec HandiRun et qui a fait la diagonale en 2018.

J'aime les courses en joëlette pour les moments de partage et la bonne ambiance avec les autres coureurs. J'aime la vitesse et la sensation de liberté.

En octobre 2028, tu souhaites relever un défi extraordinaire : participer à la Diagonale des Fous à La Réunion. Qu'est-ce que représente ce défi pour toi ?

A travers ce défi, je veux montrer que même en situation de handicap, on peut faire du sport, vivre des expériences extraordinaires, changer les regards sur le handicap et que bien entourée tout est possible.

Le défi est encore loin, mais comment imagines-tu ces deux années de préparation ?

Ces deux années vont être chargées en courses (mais j'adore ça !). Le rythme va s'amplifier, il va falloir que je me prépare physiquement pour tenir le rythme.



Interview de Benjamin Castel, président de la Joëlette by usep 28



Vous êtes Lévois et président de l'association Joëlette by USEP 28 : pouvez-vous nous présenter l'association et ce qui vous a conduit à vous engager dans l'aventure ?

L'association Joëlette By USEP 28 a été créée au début de l'année 2026 et a pour objet de promouvoir la pratique sportive inclusive à l'aide de joëlettes ainsi que de sensibiliser le public aux valeurs d'inclusion, de solidarité, de partage et de vivre ensemble à travers le sport partagé. Lors de sa création, c'était une évidence pour nous de pouvoir domicilier l'association sur Lèves car Maëlle est une jeune Lévoise, tout comme une partie du collectif qui compose le groupe de coureurs.

Présent dans le monde sportif en ayant été arbitre de rugby pendant 17 ans, j'ai préparé ma reconversion rugbystique en démarrant le trail juste avant la période COVID. J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs courses sur le territoire. Professionnellement, je suis responsable d'une agence de travail temporaire sur le bassin chartrain et en parallèle, j'ai plusieurs engagements associatifs : Président de l'ALPL et secrétaire général de la Ligue Centre Val de Loire de Rugby. J'arrive à concilier le professionnel, l'associatif et la vie de famille même si parfois c'est difficile car les semaines ne sont pas extensibles. Homme d'action et d'engagement, je suis toujours à la recherche d'un défi où je peux mettre à profit mon expertise et mes connaissances au service du collectif. C'est tout naturellement que je suis arrivé dans l'aventure du projet « Maëlle le Défi Fou ».

Comment est né ce projet un peu fou de faire participer Maëlle à la Diagonale des Fous en 2028, et pourquoi cette aventure vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Maëlle est une très grande sportive depuis plusieurs années (porteuse de la flamme paralympique en 2024) et j'ai eu l'occasion de participer à une course à pied en joëlette en novembre 2024 à Illiers-Combray où Maëlle était pilote. A l'occasion des 17 km qui composait le parcours, nous avons évoqué l'idée de faire une course qui sorte de l'ordinaire, un peu hors du commun, au-delà du territoire eurélien et qui puisse être « assez fou ». Ce soir-là, c'était vraiment resté en mode plaisanterie sans aucune réflexion profonde particulière.

Dans l'équipe des coureurs d'Illiers-Combray se trouvait Aurélien Clouet – Délégué Départemental de l'USEP 28. Ce dernier est venu me solliciter en septembre 2025 pour me présenter le projet qui avait plutôt bien germé de son côté. D'une simple blague est né le projet « Maëlle le Défi Fou ».

J'ai tout de suite adhéré au projet pour plusieurs raisons : la première car je suis personnellement touché par le handicap dans ma famille et parce que j'ai eu l'occasion d'occuper la fonction de responsable d'une entreprise adaptée sur le bassin chartrain. Je connais particulièrement bien le monde du handicap et les difficultés que cela peut engendrer pour les personnes en situation de handicap dans le quotidien.





La deuxième car pouvoir piloter un projet personnel sur 2 ans en compagnie d'un collectif de coureuses et coureurs venant d'horizons et de niveaux différents autour d'un seul et unique objectif en faisant participer Maëlle à l'une des courses trails les plus mythiques du circuit est un sacré défi. C'est un investissement et engagement individuel et collectif que de réussir à faire monter en compétences tout un groupe sur 2 ans.

La troisième car le clin d'œil de participer à l'édition 2028 de la Diagonale des Fous a une saveur particulière à plusieurs titres : Rendre hommage au collectif du C'Chartres HandiRun 10 ans après leur participation à l'édition en 2018 et de faire également un clin d'œil au territoire eurélien. On n'oublie pas nos racines.

Au-delà du défi sportif, quelles valeurs souhaitez-vous transmettre à travers cette aventure et qu'aimeriez-vous qu'on retienne de cette mobilisation autour de Maëlle ?

Les coureurs qui constituent le collectif proviennent en grande majorité du secteur de l'enseignement où le sport est un vecteur de formation du citoyen sportif et les valeurs telles que la citoyenneté, la solidarité, la coopération et l'autonomie sont importantes. Nous voulons favoriser l'inclusion et l'accessibilité au sport tout en sensibilisant le public au handicap.

Enfin, si je voulais que l'on retienne une chose de cette aventure, ce serait vraiment de dire qu'aujourd'hui, un rêve peut devenir une réalité quand on se donne réellement les moyens de réussir. Handicap ou non, avec du courage, de l'abnégation et de la persévérance, on peut y arriver. C'est grâce au sourire de Maëlle que nous arrivons à dépasser nos limites individuelles au service du collectif. Le Handicap ne doit pas être une fatalité et nous devons faire bouger les lignes car l'inclusion n'est pas encore au niveau attendu pour que tout le monde puisse vivre en harmonie.

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN ET SUIVEZ LES AVENTURES DE MAËLLE :

www.maelleledefifou.com
joelettebyusep28@gmail.com - 06 18 44 52 35

Les prochaines courses de Maëlle :

- Dimanche 1er novembre : EndoRun à Luisant - 10 km
- Mercredi 11 novembre : Cross National du 11 Novembre - 19 km
- Samedi 14 novembre : En baskets contre le Diabète- Novo Nordisk 10 km

Un collectif soudé autour de Maëlle




Benjamin Castel
Président


Aurélien Clouet
Vice-président


Maryse Giret
Trésorière


Hugues Geoffroy
Secrétaire


Elodie Haye
Maman de Maëlle


Cécile Laly


Cédric Faurieux


Charlotte Delgard


Nicolas Giret


Bérengère Hautin


Emmanuel Barre


Floriane Chapalain


Hervé Delange


Hugo Ricoult


Xavier Jeannin


Maxime Bazin


Julien Loriot


Julien Rodallec

Parmi les équipiers de la JoëlettebyUSEP28, près de la moitié sont Lévois. Nous reviendrons sur les acteurs de ce beau projet dans les prochains Pied de fée.

Lèves, ville 4 fleurs



Lèves dispose de nombreux atouts, dont la vallée de l'Eure, qui est constitutive de son identité de ville verte de l'agglomération et dont la collectivité prend soin.

« Depuis plus de 65 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » accompagne et distingue les territoires qui s'engagent en faveur d'un cadre de vie plus agréable, durable et attractif.

Il promeut une approche globale du cadre de vie : place du végétal dans l'espace public, préservation de la biodiversité et des ressources, qualité des aménagements, valorisation du patrimoine, implication des habitants et attractivité touristique.

Pour les citoyens et les visiteurs, le label constitue un repère de qualité. Il met en lumière des communes attentives à leur environnement, à leurs paysages et à la qualité de leurs espaces de vie. »

C'est ainsi que s'ouvre la présentation de la démarche du comité national des « Villes et villages fleuris » sur son site internet. Et c'est peu dire que l'obtention de la quatrième fleur est pour Lèves une très belle distinction.

Engagée de longue date dans le label « Villes et villages fleuris », s'appuyant sur sa richesse naturelle exceptionnelle et sur les compétences de ses équipes, la ville de Lèves avait obtenu la 1ère fleur en 2007, la 2ème en 2011, et la 3ème en 2013. Au fil des ans, les critères de ce label ont évolué, afin de valoriser une politique globale d'amélioration de la qualité de vie.

Dès son élection en 2014, la municipalité actuelle avait immédiatement décidé de poursuivre et renforcer la politique environnementale de la commune, à commencer par la réalisation du Rucher de Chavannes à la place d'une décharge sauvage qui s'était installée sur l'ancien champ de tir.

Tous les trois ans, un jury régional, sous la houlette de l'ARF (association régionale du fleurissement) est passé afin de confirmer les 3 fleurs de la commune. Lors de leur passage en août 2025, les membres du jury ont salué les efforts menés par la ville dans de nombreux domaines, et proposé que Lèves soit présentée à la 4ème fleur en 2026…

C'est ainsi que toute l'année, les équipes se sont pleinement mobilisées afin de répondre aux 68 critères, regroupés en 6 thématiques (cf pages 10 à 15), et ainsi concrétiser le travail mené de longue date.

Début juin, un jury national, composé de spécialistes de l'environnement et de l'aménagement paysager et urbain, s'est déplacé et a pris le temps de visiter la commune. Accueillis par le maire, les élus et les services de la ville, ils sont allés à la découverte du centre-ville et des différents quartiers.

Lors de sa visite, le jury national a pu apprécier la qualité du cadre de vie communal, la cohérence des aménagements et les actions engagées en faveur du paysage et de l'environnement. Cette rencontre a permis de porter un regard global sur la commune, ses espaces, ses équipements et son identité, mais aussi d'accueillir de précieux conseils.

La réponse est arrivée en septembre : seules trois communes françaises ont été nouvellement labellisées « 4 fleurs », et Lèves en fait partie. Cette 4ème fleur récompense un travail de fond, mené au quotidien, pour faire de Lèves une ville agréable à vivre, accueillante et attentive à son environnement.

Ces pages vous présentent les points forts qui ont séduit le jury, avant que le label ne soit remis officiellement en décembre lors d'une cérémonie nationale à Paris.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'obtention de cette 4ème fleur.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le label Villes et Villages fleuris est composé de **68 critères** d'évaluation. La grille d'évaluation constitue un référentiel national commun à toutes les communes candidates, de la 1ère à la 4ème Fleur.

Elle garantit une évaluation homogène, progressive et objective, fondée sur différents niveaux d'appréciation : inexistant, initié, réalisé, conforté. Elle permet ainsi de situer la commune dans son parcours de labellisation et de déterminer le niveau de reconnaissance.

L'évaluation du jury est réalisée autour de différents axes complémentaires qui composent les politiques publiques du cadre de vie :
- La vision et la stratégie municipale
- L'animation et la promotion de la démarche
- La place du végétal et la qualité paysagère
- La gestion environnementale et la préservation des ressources
- La qualité des espaces publics et des aménagements
- L'analyse spécifique par espace



LÈVES, VILLE DE MIEL

Le Rucher de Chavannes, la création de l'Abeille Lévoise et la production du Miel de Lèves ont contribué à l'obtention de la 4ème fleur, et ont également permis à la ville de Lèves de recevoir de nouveau la distinction "villes de Miel", reçue pour la première fois en 2019.

Les ruches sont visibles toute l'année au Rucher de Chavannes (à côté du Mémorial) comprenant notamment deux ruches pédagogiques installées dans un chalet ouvert à tous, une ruche cheminée, et deux nouvelles ruches Kenyannes.



Après un gros travail de remise en état du terrain de l'ancien champ de tir, un champ mellifère a été planté et un rucher d'une trentaine de ruches dont des ruches pédagogiques a été installé.



Le Mémorial de Chavannes, site chargé d'histoire, situé dans les bois de Chavannes où 9 résistants ont été fusillés en 1942 et 1944. Ce site laissé à l'abandon a été nettoyé en profondeur et laisse place désormais à un lieu de mémoire et de promenade.



Les membres du Comité des fleurs se rassemblent régulièrement pour participer à l'entretien de la commune (taille de rosiers, désherbages, etc.) dans une ambiance conviviale. Tous les habitants sont invités à participer à l'entretien de leurs trottoirs et à leur fleurissement pour contribuer à l'embellissement de la commune.



Depuis 2022, Lèves accueille des brebis aux étangs. Cette méthode d'écopâturage est une alternative à la tonte mécanique et présente un avantage écologique.



Dans le cadre du partenariat entre la ville de Lèves et A.R.B.R.E.S 28 et environnement, des arbres sont plantés sur la commune, comme ici aux étangs, avec une classe de l'école élémentaire Jules Vallain dans le cadre de la semaine de l'arbre.



La vigne de Lèves a été créée en 2021 à l'initiative de la municipalité. Le vignoble, installé sur un terrain municipal rue de Bailleau, est géré par l'association La Vigne de Lèves. Cette dernière participe à la biodiversité et à l'animation de la commune.

1/ MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

Derrière la quatrième fleur se trouve une véritable ambition pour le territoire. Le végétal, le paysage et la qualité du cadre de vie s'inscrivent dans une vision d'ensemble de la commune. La grille nationale évalue la capacité à définir des orientations cohérentes, à les traduire en actions concrètes et à les inscrire dans la durée. Pour Lèves, cette distinction souligne l'importance accordée à un environnement de qualité, conciliant attractivité, bien-être des habitants et respect du patrimoine communal.



Depuis 3 ans, le Conseil Municipal des Jeunes invite l'ensemble des Lévois à un après-midi "nettoie ta ville". L'occasion de sensibiliser les habitants à la propreté de la ville dans une ambiance conviviale et familiale.

2/ ANIMATION & PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Le label Villes et Villages Fleuris valorise les actions qui font connaître les engagements de la commune, sensibilisent à la nature et encouragent la participation à la vie locale. Informer, transmettre les bonnes pratiques et donner envie de préserver notre environnement sont autant de leviers pour faire vivre cette démarche collectivement. La quatrième fleur est ainsi une belle occasion de partager une fierté commune et de poursuivre, ensemble, l'embellissement de Lèves.



Afin d'inciter les Lévois à participer au fleurissement et à l'embellissement de la commune, un concours des maisons et balcons fleuris est proposé chaque année. Des bons d'achat Gamm'vert, des plantes et des diplômes sont remis aux gagnants lors d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de ville.



Des visites du rucher sont régulièrement réalisées par l'Abeille Lévoise auprès des écoles de Lèves et de l'agglomération chartraine.



En avril dernier, la ville a signé la charte de l'arbre avec l'ARF (Association Régionale du Fleurissement). A cette occasion, deux classes de l'école Jules Vallain ont participé à la plantation d'un arbre au square Griffith.



Depuis 2024, une fête des fleurs, du printemps et de la nature est organisée en centre-ville de Lèves, en partenariat avec les Vitrines C'Chartres.



Des animations de sensibilisation sont régulièrement proposées aux enfants de l'école élémentaire Jules Vallain. Ici, dans le cadre du projet Coeur de Village, les élèves ont participé à la plantation d'arbres aux abords de leur école.



En 2023, un projet de restauration de la ripisylve le long du Plan vert (entre le moulin d'Ouarville et le moulin de Longsault) a été mené par Chartres métropole. Ce furent 1600 mètres linéaires de berges élagués, 110 arbres malades recépés ou brûlés et 94 arbres recépés ou taillés.



Tenant compte des remarques du jury régional des villes et villages fleuris, les services techniques ont procédé à l'installation de bâches biodégradables et de plantations à différents endroits de la commune.



La commune de Lèves travaille avec une palette de plantes (annuelles, vivaces, graminées et bulbes) de 250 variétés et couleurs et entretient quotidiennement les massifs de fleurs.

3/ PATRIMOINE VÉGÉTAL

Le jury a évalué la diversité et la qualité du patrimoine végétal (arbres, plantations, massifs), mais aussi la cohérence des compositions paysagères et leur adaptation au territoire. Au-delà des fleurs, c'est toute la place accordée à la nature qui compte. La quatrième fleur distingue ainsi une approche du paysage dans laquelle le végétal contribue durablement à la beauté et à l'attractivité de Lèves, partout dans la commune.



Depuis quelques années, un effort particulier est mené sur une plus grande diversité d'essences végétales et arborifères, mieux adaptées aux évolutions climatiques et moins consommatrices d'eau, qui permettent un fleurissement tout au long de l'année.



Dans le cadre des travaux du Coeur de Village, la place de l'Eglise et le parvis de la mairie ont bénéficié d'une transformation en profondeur avec la pose de pavés perméables, de mobiliers urbains et de nombreuses plantations.



Une nouvelle école municipale de musique a été construite pour offrir à ses occupants une grande qualité accoustique ainsi qu'une haute performance environnementale avec sa toiture jardin où 99 troënes ont été plantés.



Afin de mieux connaître la faune et la flore sur son territoire, la ville a réalisé un IBC (Inventaire de Biodiversité Communale) avec l'association Eure-et-Loir Nature.

4/ GESTION ENVIRONNEMENTALE

La gestion environnementale constitue donc un critère essentiel de l'évaluation : économies d'eau, choix des végétaux, entretien raisonné, préservation de la biodiversité et attention portée aux sols ont fait partie des enjeux examinés. L'objectif est de concilier qualité paysagère et respect de l'environnement, tout en tenant compte des défis climatiques. Le jury a ainsi apprécié les efforts menés par la ville en la matière.



En 2024, 13 savonniers, arbres adaptés au milieu et résistants au climat et aux spécificités du sol, ont été plantés dans de grandes fosses pour leur permettre un bon développement. Cet aménagement vise à apporter ombre et fraicheur dans la cour de l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur.



La rénovation du complexe sportif Michel Castaing s'inscrit dans un projet écologique, en apportant une meilleure isolation, en modernisant le système de chauffage, en installant des toitures plates végétalisées pour favoriser la régulation thermique et l'infiltration naturelle des eaux dans un souci d'écoresponsabilité, et en améliorant la végétalisation.



La rue de Bailleau a bénéficié d'important travaux notamment au niveau des réseaux, d'aménagements paysagers et avec la création d'une piste cyclable.



L'aménagement de l'avenue de la Paix et d'un giratoire dans le carrefour de Lèves s'inscrivent dans les travaux du Coeur de village.



Le parking du Clos Bénin et le parvis de l'école élémentaire Jules Vallain ont été repensés pour assurer une meilleure sécurité des enfants.



L'avenue Soutine a été repensée afin de libérer et sécuriser les trottoirs, renouveler les réseaux vieillissants, poser un nouvel enrobé, préserver les arbres existants tout en retirant les racines qui posaient des désagréments et végétaliser l'avenue avec de nouvelles jardinières et nouveaux arbres.

5/ QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

La qualité des rues, des cheminements, du mobilier urbain, de la propreté et de l'accessibilité a directement contribué à l'appréciation du jury. La grille d'évaluation prend également en compte la mise en valeur du patrimoine bâti et l'attention portée au bien-être des usagers. L'enjeu est de proposer des espaces publics harmonieux, pratiques et accueillants, où le paysage s'intègre pleinement aux aménagements. La quatrième fleur reconnaît cette approche globale.



Quatre bâtiments emblématiques du patrimoine local ont été mis en lumière : l'hôtel de ville, l'église, le lavoir et ici le moulin qui a bénéficié de l'aménagement d'une nouvelle place pavée.



Le square Griffith a joui de travaux de rénovation avec la création d'un nouveau chemin de promenade, la plantation de nouvelles essences d'arbres, l'installation de bancs et de tables de pique-nique et la réalisation d'un terrain de boules.



Le site des étangs communaux de Lèves a bénéficié de travaux d'embellisement avec la création d'une promenade piétonne, des pontons pour les personnes à mobilité réduite, des tables de pique-nique, des jeux pour enfants...



Un carré militaire a été créé avec la rénovation des sépultures, l'installation d'une cimaise, mise en gazon et délimitation de la zone avec bordures et pose de cocardes sur les tombes.



Pilotée par Chartres métropole avec le soutien de la ville de Lèves et de l'Etat, la remise en eau du Couasnon est en cours.

6/ ANALYSE PAR ESPACE

Entrées de ville, quartiers d'habitation, équipements publics, parcs, espaces sportifs, zones naturelles et cheminements participent tous à l'identité de Lèves. Le jury a examiné la qualité paysagère de ces différents lieux, ainsi que la cohérence de leurs aménagements et de leur entretien. Cette approche permet de valoriser une vision équilibrée du territoire, attentive à la diversité des usages et des paysages.



Les allées du cimetière ont été refaites pour faciliter l'accessibilité du lieu et l'embellir. Un nouvel aménagement composé d'allées en gazon à repousse lente et d'entre-tombes en tapis de sedum a été créé.

Travaux de l'église Saint-Lazare

Les travaux de l'église Saint Lazare démarreront très prochainement. En attendant, les bénévoles de la paroisse ont retroussé leurs manches pour vider entièrement les lieux. Un grand tri a été fait et le matériel et mobilier nécessaires a été stockés dans des anciens bâtiments communaux.



Le curé, des élus et des membres de la paroisse et de l'association des Amis de l'église Saint-Lazare réunis ici devant les bas-reliefs de Jean-Lambert Rucki, ont participé au déménagement du mobilier de l'église en préparation des travaux.

Ce tableau montre le détail des différentes prestations et des entreprises de travaux désignées par appel d'offres.

LOT	PRESTATION	DETAILS DES PRESTATIONS	ENTREPRISE	COUT PREVISIONNEL TTC
1	Maçonnerie	Installations de chantier, échafaudages et protections ; restauration de la voûte en ciment armé de la nef ; joints de dilatation ; reprises de maçonneries, linteaux, baies, dallage et casquette,	Restauration Patrimoine Lagarde	675 281,71
2	Charpente et couverture	Révision et renforcement de la charpente métallique ; dépose et réfection complète de la couverture cuivre de la nef et de l'abside ; remaniage de l'ardoise du clocher ; démoussage zinc de la sacristie.	Toiture sur mesure	408 990,00
3	Menuiseries	Parquets neufs et profilés de transition ; modification de porte bois ; coffrages bois ; protection des ouvrages bois.	Société nouvelle Sartor	158 400,00
4	Restauration des bas-reliefs	Conservation-restauration des bas-reliefs en béton polychrome ; accompagnement du lot vitraux.	Groupement Sinisi / Bouchitte	25 552,86
5	Vitraux et serrurerie	Restauration des vitraux en dalle de verre du bas-côté sud ; modification de la grille en fer forgé des fonds baptismaux ; serrureries et remplacement des verres des deux baies du clocher.	Ateliers Loire	27 366,00
6	Electricité	Mise aux normes électriques ; éclairage intérieur, extérieur et de sécurité ; alarme incendie ; sonorisation et boucle à induction ; chauffage électrique.	SAS Delestre	247 262,45



La nef et le bas-côté de l'église, libérés de leur mobilier, montrent l'étendue de leur surface. Des échaffaudages intérieurs vont être montés afin de travailler sur les voûtes en béton.



Première réunion de chantier le 15 octobre, pilotée par Sandrine Aucante, représentante du maître d'oeuvre Atelier Penneron, au côté de Lionel Lecointre, adjoint au maire de Lèves en charge du suivi du chantier.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Mi novembre	Installation de la base-vie sur le parking du presbytère. Les places de stationnement ne seront plus accessibles.
Début janvier	Installation des echaffaudages intérieurs et extérieurs et sécurisation du chantier.

Les partenaires

PRÉFET DE L'EURE-ET-LOIR
Liberté Égalité Fraternité

Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT

Le maître d'ouvrage

VILLE DE LÈVES

Le maître d'oeuvre

Atelier Penneron

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
TRAVAUX TTC (pour l'ensemble des lots)	1 542 853,02	Département	242 021,00
		Etat (DSIL, DRAC)	237 535,00
		FCTVA	272 140,07
Maîtrise d'oeuvre	116 133,03	Reste à charge commune	907 289,98
TOTAL	**1 658 986,05**	**TOTAL**	**1 658 986,05**

C'est parti pour une nouvelle année pour le Conseil Municipal des Jeunes



Les conseillers municipaux jeunes lors de leur installation le 1er octobre dernier.

Lancé en 2018, le conseil municipal des jeunes a fait sa rentrée le 1er octobre dernier lors d'une séance plénière à l'Hôtel de ville sous la présidence du maire, en présence de Marie-Hélène Ferreira et Ghislaine Augé-Derussit, adjointes au maire.

Les dix nouveaux élus, élèves de classes de CM1 à l'école Jules Vallain, ont été officiellement installés pour un mandat de deux ans. Ils ont débattu de leurs premières propositions qu'ils souhaitent mettre en place dès cette année aux côtés de leurs camarades de CM2. Présentations.


Omblime Le Brazidec


Alya Harchich


Nelya Bourgier


Salim Barry


Jules Duclos


Bastien Dieu


Noam Langry


Clément Baloche


Eloïse Damoiseau


Abel Thoreau

Ces 10 jeunes CM1 ont été élus par leurs camarades le 28 septembre à l'issue d'une campagne électorale. Ils ont rejoint Melya Adam, Emma Gasselin, Nina Bois, Chardorel Mbemba Badila, Victoria Thieux, Rayan Barry, Liya Ducreux-Diaz, Khalifa Ababacar Thian, Victorine Gandon et Elisa Filoque-Lamour, élus l'année dernière et entammant leur 2ème année de mandat.

Une offre de logements inclusifs qui se développe



Les logements inclusifs situés allée Geoffroy de Lèves seront bientôt livrés.

Parce que le logement est essentiel à l'autonomie et au bien-être, de nouvelles formes d'habitat se développent pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. À Lèves, l'habitat inclusif vient compléter les solutions de logement existantes, en conciliant indépendance, convivialité et lien social.

L'offre portée par la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse : un habitat inclusif pour favoriser le lien social

Un projet d'habitat inclusif est développé allée Geoffroy de Lèves, à proximité du futur EHPAD. Porté par la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, il prévoit dix logements sociaux, dont sept destinés à des habitants engagés dans un projet de vie sociale et partagée.

Chaque résident dispose de son propre appartement, tout en pouvant profiter d'espaces communs et d'un jardin partagé. Des activités, des sorties et des moments de convivialité doivent favoriser les rencontres, prévenir l'isolement et encourager la participation à la vie locale.

Cet habitat s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap qui souhaitent préserver leur autonomie tout en s'inscrivant dans une dynamique collective.

Renseignements : Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
habitatinclusif@fondation-aligre.com / 02 37 36 45 30

L'offre proposée par Domosa : une maison partagée où l'entraide prend tout son sens

Rue de la Butte celtique, une maison de 208 m² est proposée pour favoriser l'autonomie, le lien social et le bien-être de ses habitants. Elle comprend six chambres meublées ainsi que de spacieux espaces communs, propices aux échanges, aux activités partagées et aux moments de convivialité.

Bien plus qu'un simple logement, cette maison repose sur un projet de vie collectif, fondé sur l'entraide, la solidarité et le respect de chacun. Les habitants peuvent ainsi profiter d'un cadre de vie chaleureux, tout en préservant leur intimité et leur rythme de vie.

À travers cette approche, une alternative d'habitat est proposée permettant de rompre avec l'isolement, de créer des relations au quotidien et de retrouver le plaisir de vivre ensemble, dans un environnement rassurant et convivial.

Renseignements : Domosa
habitat.inclusif@vitalliance.fr

Participation citoyenne : 10 ans d'engagement au service de la tranquillité à Lèves



De gauche à droite : Maxence Denis, commissaire de police de Chartres ; Frédéric Chevallier, procureur de la République ; Hélène Hess, directrice de cabinet du préfet ; Lionel Lecointre, adjoint au maire et récipiendaire de la médaille de la Sécurité intérieure ; Rémi Martial, maire et Richard Lizurey, ancien directeur général de la Gendarmerie nationale.

Le 13 octobre, une cérémonie célébrant les dix ans du protocole Participation citoyenne à Lèves était organisée en présence d'Hélène Hess, directrice de cabinet du préfet ; Frédéric Chevallier, procureur de la République ; Maxence Denis, commissaire de police ; Rémi Martial, maire ; et des acteurs engagés dans cette démarche. Ce rendez-vous a permis de mettre à l'honneur une décennie de mobilisation collective au service de la vigilance, de la prévention et du bien-vivre ensemble.

135 voisins vigilants à Lèves

Dix ans après sa mise en place, la Participation citoyenne s'appuie à Lèves sur un réseau de 135 voisins vigilants, représentatifs de l'ensemble des quartiers de la commune.

Cette présence de proximité constitue un véritable atout. Par leur connaissance du terrain et leur attention au quotidien, ces habitants contribuent à faire circuler l'information et à entretenir une vigilance collective. Leur engagement témoigne d'une volonté partagée de prendre soin de son cadre de vie et de participer activement à la vie de la commune.

Au-delà de la prévention, cette mobilisation favorise aussi les échanges entre voisins et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté attentive à chacun.

Un tryptique gagnant

À Lèves, la prévention et la sécurité s'appuient sur la complémentarité de trois leviers : les polices nationale et municipale, la vidéoprotection et la Participation citoyenne.

- Les polices nationale et municipale assurent en bonne coordination leurs missions respectives de sécurité, de prévention, de présence sur le terrain et d'intervention dans le cadre de leurs compétences.

- La vidéoprotection constitue un outil complémentaire qui peut contribuer à la prévention et, dans les conditions prévues par la réglementation, à l'élucidation de certains faits. Aujourd'hui, 40 caméras sont opérationnelles, ce qui fait de Lèves l'une des communes du département les mieux couvertes.

- La Participation citoyenne mobilise les habitants dans une démarche de vigilance et de prévention, en facilitant la transmission d'informations utiles aux interlocuteurs compétents. Lèves était alors la 1ère commune d'Eure-et-Loir en zone police à créer un tel dispositif.

Ces trois leviers ont des rôles distincts mais complémentaires. Leur coordination et le dialogue entre les acteurs contribuent à une approche globale de la tranquillité publique.

VILLE DE LÈVES

PRÉFET DE L'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

10 ans d'engagement collectif

Cette cérémonie a été l'occasion de saluer l'implication des voisins vigilants, des forces de sécurité, des élus et de l'ensemble des partenaires qui font vivre ce dispositif au quotidien. Car une commune où il fait bon vivre est aussi une commune où chacun peut contribuer à la qualité de la vie collective. À Lèves, la Participation citoyenne illustre cette volonté de faire de la proximité, de la responsabilité et de la solidarité des ressorts concrets du bien-vivre ensemble.

Dix ans après, la même ambition demeure : continuer à agir ensemble pour une commune attentive à ses habitants et à la tranquillité de tous.

Les voisins vigilants iront à la rencontre des séniors

Pour la sécurité des Lévois de 75 ans et + et pour les sensibiliser aux différents dangers, les voisins vigilants de la ville de Lèves iront à leurs domiciles pour distribuer des brochures sur : l'arnaque au faux conseiller bancaire, les vols à la fausse qualité, les cambriolages et les dangers d'internet.











Lionel Lecointre a reçu la médaille de la Sécurité intérieure

A l'occasion de la cérémonie des 10 ans de la Participation citoyenne de Lèves, Lionel Lecointre, adjoint au maire en charge de la sécurité, s'est vu remettre officiellement la médaille de la Sécurité intérieure – échelon bronze, des mains de madame Hélène Hess, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir.

Cette distinction récompense les services honorables menés par Lionel Lecointre, qui fit sa carrière au sein de la Gendarmerie nationale. Affecté en 1979 à la brigade territoriale d'Evreux, il mena plusieurs missions dans différents services et départements, jusqu'à sa fonction de commandant en second la section de recherches d'Amiens.

Retraité depuis 2017, installé dans notre commune depuis 2019, Lionel Lecointre est élu depuis 2020 au sein du conseil municipal de Lèves, dont il fait profiter ses compétences. Son implication pour animer la Participation citoyenne et ses 135 voisins vigilants a été particulièrement saluée.

Vie de la commune
À noter dans vos agendas !

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



INVITATION AUX NOUVEAUX LÉVOIS
installés à Lèves depuis novembre 2025 ?
FAITES-VOUS CONNAÎTRE

Nous vous donnons rendez-vous le
vendredi 20 novembre
à partir de 19h à la mairie, salle du Conseil
pour rencontrer l'équipe municipale, découvrir les projets de la ville et partager un moment convivial autour d'un cocktail.

Inscription avant le 13 novembre.
Contact : christelle.cormier@leves.fr / 02 37 180 180

DES ASSOCIATIONS LÉVOISES S'ASSOCIENT AU TÉLÉTHON



Pour la 40ème édition du Téléthon, les associations lévoises LEV'ART et Handi & Co participeront à l'événement les 05 et 06 décembre :

- Théâtre et exposition par Lèv'Art
Samedi 5 décembre - expo de 14h à 20h & représentation à 15h de 2 sketchs *Les chiennes Féministes* et *la mémoire d'un poisson rouge*
Dimanche 6 décembre - expo de 14h30 à 19h & représentation à 15h de 2 sketchs

- Vente de Bracelets Bienveillants par Handi & Co
Samedi 05 décembre de 9h à 16h place Nailsworth



DATES A RETENIR

BANQUET DES SÉNIORS

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous inscrire au banquet des séniors et nous vous en remercions. En 2027, nous passons donc à trois dates : **mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 février** à l'espace Soutine.
Vous recevrez un courrier prochainement pour vous inscrire. Attention, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales pour être invité. En cas de doute, les services de la ville sont à votre disposition : 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

EN ATTENDANT NOËL...
SAMEDI 5 & DIMANCHE 6 DÉCEMBRE



SAMEDI 5 DÉCEMBRE

20h30 : Concert de Noël par l'Orchestre symphonique de Chartres
Entrée payante *(+ d'infos p45)*

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

10h - 11h30 : Balade et photos dans la calèche du Père Noël sur le parking de l'espace Soutine par *Lèves-toi et marche* et distribution de chocolat par le *Comité des fêtes*

A partir de 11h : Vente de crêpes, chocolat et vin chauds par *l'ALPL* - vente de sapins par *Lèves-toi et marche* - vente de décorations de Noël par le *Comité des fêtes*

11h15 : Chants de Noël par *les chorales Cluster et Ambitus*

14h30 : Dansons pour Noël avec le *Twirling Dance club de Lèves*

15h : Résultats du concours de dessins par *l'ALPL*

15h30 : Projection du dessin animé ***L'étoile de Noël*** (durée : 1h30)
Réservé aux enfants Lévois avec leurs parents.
Inscription obligatoire via le formulaire disponible sur leves.fr ou distribué dans le cahier des enfants.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SÉNIORS



Les Lévois de 70 ans et plus sont invités à venir récupérer leur colis de Noël du **lundi 7 au vendredi 11 décembre** de 10h à 12h et de 14h à 16h à la mairie dans la salle du Conseil.

Cette distribution est également l'occasion de partager un moment convivial avec les élus autour d'un café.

Les Lévois de 70 ans et plus inscrits sur les listes électorales recevront prochainement un courrier avec l'invitation à venir retirer le colis. En cas de non-réception de ce courrier, merci de vous signaler en mairie. Si pour des raisons de santé vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, contactez la mairie, nous nous chargerons de livrer votre colis.

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

LA MAGIE DE NOËL S'INSTALLE AVENUE SOUTINE

Du 30 novembre au 03 janvier
La cour magique des enfants sera ouverte chez Patrick et Florence au 28 avenue Soutine de 18h à 21h.

La boite aux lettres y accueillera les lettres du Père Noël.

Samedi 19 décembre
Rendez-vous à partir de 18h pour vivre la magie de Noël et rencontrer le Père Noël.



Retour en images

MARCHÉ JE CROQU'EURÉLIEN & FEU D'ARTIFICE





Le 11 septembre dernier et pour la deuxième année consécutive, la ville de Lèves a accueilli le marché Je Croqu'Eurélien sur les places de l'Eglise et de Nailsworth. Cette soirée s'est conclue avec le traditionnel feu d'artifice, qui avait été annulé début juillet à cause de la sécheresse, aux étangs de Lèves.

L'ABBAYE DE JOSAPHAT VOUS OUVRE SES PORTES



Lors des Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre derniers, des visites des vestiges de l'abbaye Notre-Dame de Josaphat étaient organisées par l'association des amis de l'Abbaye de Josaphat.

LA VILLE DE LÈVES ACCUEILLE ARBRES 28



Les membres de l'association A.R.B.R.E.S 28 et environnement, dont la ville est partenaire, se sont réunis à l'Hôtel de ville en septembre pour leur assemblée générale.

LES SÉNIORS VOIENT LA VIE EN BLEU





Dans le cadre de la Semaine bleue, la ville de Lèves a proposé un programme d'activités et de découvertes aux séniors dont un atelier création de bougies et un atelier gym animé par Sport santé. La MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) a également proposé un forum et un spectacle à l'espace Soutine.

FÊTE DE L'ABEILLE



Comme chaque année et ce depuis 8 ans, l'Abeille Lévoise a organisé sa Fête de l'Abeille et de la nature à la grange aux 4 vents. Vente de miel, exposants, jeux pour enfants étaient au programme de cette belle journée.

ELECTION MISS PETITE UNIVERSE



Le 29 août dernier, l'espace Soutine accueillait le concours de miss petite universe Eure-et-Loir devant une salle comble. La ville était représentée au sein du jury.

FÉLICITATIONS AUX SÉNATEURS



Félicitations à Alberic de Montgolfier (à gauche), à Alexis Robin (2ème à droite) et à Virginie Quentin (absente sur la photo), ici en visite à Lèves, élus sénateurs d'Eure-et-Loir le 27 septembre pour un mandat de 6 ans.

RENCONTRE AVEC LE GÉNÉRAL BURKHARD



Rémi Martial, maire de Lèves, et Aurélie Rimbeau, directrice de l'ONACVG 28 (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) ont été reçus par le général Burkhard, délégué national de l'Ordre de la Libération.

INAUGURATION DU MOULIN ET DE LA FABLE ENCHANTHÉ



Le 17 septembre dernier avait lieu l'inauguration officielle des gites du Moulin de Lèves ainsi que du café-librairie la Fable Enchanthé.

TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF



Les travaux du complexe sportif Michel Castaing se poursuivent avec son lot de surprises. Ici lors de la démolition du dojo où des canalisations en amiante ont été trouvées.

Catastrophe naturelle : sécheresse des sols. Déclarez vos sinistres auprès de la ville



Suite aux canicules de 2026, la ville de Lèves va procéder à une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Si vous avez subi des dégâts dû à la sécheresse en 2026, vous avez la possibilité de nous transmettre un dossier complet avant le 31 décembre, soit par mail : contact@leves.fr, soit dans la boîte aux lettres de la mairie, avec :
- Les descriptions du préjudice,
- Des photos attestant des dégâts,
- Vos coordonnées (adresse, mail et téléphone)

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit pour le moment d'une demande de reconnaissance, la préfecture restant le décisionnaire en la matière.

Les services de la ville reviendront vers vous dès qu'une décision de la Préfecture aura été apportée.

Dans cette attente, les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

In mémoriam



Elu emblématique de notre département, Claude Térouinard est mort le 19 août à l'âge de 89 ans. Il fut notamment président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir de 2017 à 2021, mandat lors duquel il a impulsé une ambitieuse politique d'investissements.

Claude Térouinard s'est rendu plusieurs fois à Lèves, comme ici devant le pont de l'Eure et la rue de Longsault, qui ont bénéficié d'aménagements de rénovation et de sécurisation avec le concours du Département.

La municipalité adresse à sa famille et aux habitants de sa chère commune de Chatillon-en-Dunois ses plus sincères condoléances.

LANCEMENT
SAISON CULTURELLE

Un air de fête

par Cinq de Cœur

Espace Soutine

6 novembre 2026

20h30



Retour sur le Forum des Associations









Cette année, la municipalité a proposé aux associations lévoises de faire évoluer le forum des associations qui se tenait tradionnellement au complexe sportif Michel Castaing. C'est ainsi que près de 40 associations se sont réunies place de l'Eglise afin de faire découvrir aux visiteurs la richesse et la diversité du tissu associatif local, d'échanger et de présenter les nombreuses activités proposées.

Des démonstrations ont rythmé cette rencontre, offrant un bel aperçu des savoir-faire, des talents et de l'énergie qui animent les associations de Lèves.

Un grand merci à toutes les associations, aux bénévoles et aux participants qui ont contribué à la réussite de ce rendez-vous placé sous le signe du partage, de la découverte et de la convivialité !

Donnez-nous votre avis sur cette nouvelle formule : contact@leves.fr.

Vie des associations

LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



Comme chaque année pour les journées du patrimoine, l'association des Amis de l'Abbaye de Josaphat, a voulu mettre en valeur ce site, d'hier et d'aujourd'hui, méconnu du patrimoine lévois.

Cette fois notre fidèle conférencière Véronique Domagalski a conçu sa visite selon un compte à rebours dans les siècles. Partie de la longue histoire de la famille d'Aligre, dont les statues et le mausolée de la chapelle témoignent, Véronique a retracé les différentes étapes de création de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, en nous faisant revivre le destin singulier et douloureux de cette dernière. Véronique a continué à remonter le temps en parcourant les allées de la Fondation, pour arriver à la fabuleuse et incroyable histoire de l'Abbaye de Josaphat : haut lieu de spiritualité, nécropole épiscopale mais aussi siège de diverses destructions et de reconstructions. Avec bien sûr un petit stop auprès de la capsule temporelle enfouie le 17 septembre 2017 lors des festivités des 900ans de l'Abbaye. Grâce aux passionnants et vivants commentaires de notre guide, les quelques vestiges du lapidaire et de ce qui entoure le tombeau de Jean de Salisbury sont devenus les témoins vivants des différentes époques où l'abbaye a connu ses heures de gloire.

Environ 140 visiteurs sont venus découvrir ce lieu et ont été surpris de voir l'ampleur de l'histoire qu'il recèle. Ils ont particulièrement apprécié le récit et le talent de notre conférencière, passionnée par son sujet.

A vous qui aimez l'histoire et avez à coeur de conserver le patrimoine français, n'hésitez pas à rejoindre notre association pour connaître ses projets. Vous pouvez aussi consulter le site www.abbayedejosaphat.com

Monique GALLOIS – Secrétaire de l'association

Contacts : Monique GALLOIS (secrétaire) tel. 06 16 77 23 45 - gallois.monique28@gmail.com Jack BEAUMONT (trésorier) tel. 06 47 26 66 45 - beaumont.jack@orange.fr Michele DERUELLE (secrétaire adjointe) tel. 06 73 96 58 17 - mimader@outlook.fr

PÉTANQUE LÉVOISE



Le samedi 29 août, la Pétanque lévoise a organisé son traditionnel concours interne au square Marcel Proust, celui-ci était réservé aux adhérents. Concours en 4 parties avec une pause déjeuner. Comme chaque année le bureau avait préparé un barbecue autour duquel 80 personnes ont répondu présentes.

Ce tournoi a réuni 56 joueurs et vu la victoire de Mr Graffin Léo.

Merci pour leurs présences à Mme Ferreira Marie-Hélène et Mr Pichereau Olivier, adjoints à la mairie de Lèves.

Un grand merci également à nos partenaires qui nous ont soutenu tout au long de l'année, Le Crédit Mutuel de Lèves, la boulangerie Pierrotine, le magasin Gamm vert, Carrefour Express, Mr PIMONT Sébastien plombier à Lèves et la pizzeria DON CAMILLO.

PS : Prochain RDV pour l'assemblée générale à l'espace Soutine le **samedi 12 décembre**. Le Président, Mr Legras Christian.

ADQL



Dimanche 11 octobre dernier, l'Association organisait la 10e édition du Bric à Brac et le 6e vide maisons de Longsault dans une ambiance toujours aussi chaleureuse. Sous un soleil radieux, nous avons eu le plaisir de recevoir de nombreux visiteurs. On y trouvait de tout et à tous les prix à la grande joie des badauds. Pour clôturer cette journée en toute simplicité, les participants se sont retrouvés en début de soirée autour d'un verre propice aux échanges.

Nous donnons rendez-vous à tous et aux chineurs pour le prochain en 2027.

Vendredi 20 novembre prochain, les habitants des rues d'Ouarville, des Grands prés et de Longsault vont être conviés à l'Assemblée Générale annuelle. Nous ferons le point sur les futures activités et passerons en revue les actualités du quartier avant de se retrouver autour du traditionnel buffet.

SEDB 28



Dans le cadre de ses activités l'Association pour l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat d'Eure et Loir (SEDB 28) a remis mardi 15 septembre, un diplôme d'honneur et un chèque de 250 euros à l'Association des Résidents de la Fondation d'Aligre à Lèves. Cette association composée de membres bénévoles du personnel de la fondation d'Aligre et Marie Thérèse.
Son but est de proposer des actions qui permettent d'agrémenter la vie quotidienne de l'ensemble des usagers de la fondation d'Aligre et Marie Thérèse et de pouvoir financer des loisirs en complément de ceux déjà proposés par la fondation.
Cette association fait partie des quelques associations retenues par le Comité des distinctions de notre Fédération Nationale.
Ce trophée a été remis par Alain Lhémery Président de la SEDB 28 et Jack Beaumont Secrétaire à Madame LE MANACH Présidente de l'ALSUFA ceci en présence de M. Joël HOUVET représentant la Mairie de Lèves et quelques membres de chacune des deux associations.

Contact : Président Alain Lhemery : 06 07 19 11 35 / Secrétaire-Trésorier Jack BEAUMONT : 06 47 26 66 45

L'ABEILLE LÉVOISE



Retour sur la Fête de l'Abeille du 13 septembre
Un grand merci aux quelque 600 visiteurs venus partager avec nous la Fête de l'Abeille ce 13 septembre ! Petits et grands ont pu découvrir le monde fascinant des abeilles, échanger avec nos apiculteurs et déguster le miel de notre commune. Votre curiosité et votre bonne humeur ont fait de cette journée un vrai moment de partage.

Une récolte 2026 en demi-teinte
Côté ruches, l'année a connu deux visages. La récolte de printemps a été bonne : les floraisons abondantes ont permis à nos colonies de produire un miel de belle qualité. L'été, en revanche, s'est révélé plus difficile : les conditions climatiques ont limité les ressources en nectar et la récolte estivale est restée médiocre. Au total, ce sont tout de même 700 kg de miel qui ont été récoltés cette année.
Ces variations nous rappellent combien les abeilles dépendent de leur environnement et de la météo. Chacun peut les aider à son échelle : laisser fleurir un coin de jardin, planter des espèces mellifères, éviter les pesticides.
Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

CHARLES GAUTIER



Le goûter de l'Association s'est déroulé le dimanche 4 octobre à l'Espace Soutine en présence de 129 adhérents dans une ambiance chaleureuse.

La "gymnastique douce" les mardis de 10 h 30 à 11 h 30 dans la salle Soutine n°3 a repris depuis le 29 septembre.
Le samedi 5 septembre, nous avons participé au Forum des Associations qui a eu lieu place de la Mairie, ce fut une journée intéressante, nous avons eu beaucoup de visites et 14 adhésions supplémentaires, ce qui porte le nombre total d'adhérents à 190 pour l'année 2026.

Le vendredi 25 septembre : 52 adhérents ont participé à la sortie « Terroirs et des Bulles » à Trellou sur Marne pour visiter une cave de Champagne, une fabrique de foie gras et une chocolaterie artisanale. Cette journée fut agréable et riche en informations.

- Une sortie au cœur des villages illuminés de l'Orne se déroulera le **vendredi 11 décembre 2026** à Juvigny Val d'Andaine avec visite d'une cidrerie puis départ pour la visite des villages illuminés : Beauchêne, Lonlay l'Abbaye, Rouellé, Saint Roch, Saint Mars d'Egrenne, Céaucé, La Michaudière. Un goûter sera offert à la Michaudière.
Information :
- Pour les adhérents qui n'ont pu être présents au repas annuel, une distribution de colis de Noël leur sera faite courant décembre.
- le **dimanche 31 janvier 2027** aura lieu l'assemblée générale suivie de la dégustation de la galette des Rois à 15 h à l'Espace Soutine.
Passez de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année

COMITÉ DES FÊTES DE LÈVES



Le 5 SEPTEMBRE 2026, JOURNÉE DES ASSOCIATIONS :
Sollicités par la mairie, nous avons ouvert un stand" Restauration" place de l'église. Nous avons offert à ceux qui le souhaitaient, frites, saucisses, sandwichs, boissons et rafraîchissements divers.
Merci à la mairie pour l'organisation de cette manifestation dans le cœur du village. Ce fut une belle journée ensoleillée et très fréquentée.

Le 13 SEPTEMBRE, FÊTE DE L'ABEILLE
A la demande de L'ABEILLE LEVOISE, nous avons tenu un stand boissons à la GRANGE AUX 4 VENTS : cidre, diverses boissons et rafraîchissements ont été servis pour assouvir la soif des nombreux visiteurs.

LE 18 OCTOBRE PISTON'E CLUB
En voiture pour une nouvelle mission....
Le COMITÉ DES FÊTES a tenu un stand douceur où ont été proposés petits cafés et viennoiseries lors de l'exposition de voitures anciennes place de l'église.

JOURNÉE DE NOEL
Le **6 décembre 2026**, le père Noël présent avec ses lutins, distribuera des chocolats aux enfants, qui remettront leur dessin.
La distribution de chocolats aux enfants se poursuivra l'après-midi à l'espace Soutine. Une exposition de décorations de Noël est prévue ainsi que des compositions de fleurs fraîches.

BRIC A BRAC PRÉVU LE 27 JUIN 2026
En raison de la récente annulation due à la canicule ou par le manque de fréquentation des précédents "bric à brac" tant sur le plan des inscriptions d'exposants que par le manque de fréquentation visiteurs/acheteurs, nous annonçons que ce bric à brac du 27 JUIN 2027 est purement annulé.

COMITÉ DE JUMELAGE



Notre dernière sortie nous a conduit à Chassant pour la visite de la Villa Charpentier. Cette demeure construite à la fin du 19ème siècle fut la demeure de Félix Charpentier. Un guide passionnant et passionné nous a présenté l'œuvre considérable de ce sculpteur de la fin du XIXème et début du XXème siècle, peu connu de nos jours. Cette découverte a recueilli l'adhésion unanime de tous.
Notre Assemblée Générale se tiendra le **vendredi 13 novembre 2026** à 18h30, salle Marcel Josse. Nous y dresserons le bilan de l'année écoulée et présenterons nos projets pour 2027.
Au programme notamment : l'accueil des Anglais de Nailsworth **du 7 au 10 mai 2027**, durant le week-end de l'Ascension. Si vous souhaitez mieux nous connaître, venez nous retrouver lors de l'AG du **13 novembre** !
Vous pouvez nous contacter à l'adresse du jumelage : jumelageleves@gmx.fr

CONGRATULATIONS !



Notre ville jumelle de Nailsworth en Angleterre a un nouveau maire, Julian Dennis, et un nouveau maire - adjoint, Phil Sullivan.

La municipalité de Lèves les félicite pour leur élection et formule de ses voeux le souhait de poursuivre les échanges amicaux entre nos deux villes.

VILLE DE LÈVES

NAILSWORTH

FNACA

Le 5 octobre 2026 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la FNACA à l'Espace Soutine.

Avant l'ouverture, vers 16 h.30, il fut procédé à la distribution des cartes et calendriers. François Dauvillier, président, ouvre la séance, accompagné de la secrétaire et du trésorier. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Joël Houvet, adjoint, représentant Monsieur le Maire Rémi Martial, excusé ce jour. Il remercie l'assistance d'être venue en grand nombre, plus d'une cinquantaine de personnes présentes. Après les excuses de certains membres absents pour raisons de santé, une minute de recueillement a été observée en la mémoire de nos amis, disparus pendant l'année, anciens combattants ou leur épouse.

Après mention de l'ordre du jour, Le Président laisse la parole à Josiane Gestin, secrétaire, chargée du rapport d'activités depuis la dernière assemblée d'octobre 2025. Celle-ci rappelle, comme chaque année, que le nombre d'adhérents est en diminution, quoique pour notre comité, il se stabilise puisque nous incluons les veuves et les amis Fnaca à jour de leur cotisation, soit un nombre de 78.

Après les généralités nationales, Josiane détaille chaque commémoration au nombre de 7. Ces dates importantes font l'objet de célébration et un compte-rendu de chacune est effectué dans la revue lévoise. Le rapport d'activités reste bien fourni et le comité s'efforce de se réunir mensuellement pour la préparation de ces dernières. De plus, la revue bimestrielle (l'Ancien d'Algérie) est riche d'informations et il est conseillé de s'en référer le plus possible !

Le rapport d'activités clos, la parole est donnée à Jean-Jacques Gudin, trésorier et organisateur des sorties. Le bilan financier détaillé, reste positif et il est rappelé que la subvention est versée pour l'ULAC. Le budget a été voté et adopté à l'unanimité. Jean-Jacques évoque les sorties passées et à venir et son grand dévouement reste à féliciter.

Monsieur Joël Houvet souligne que le comité reste encore actif et remercie toutes bonnes volontés qui oeuvrent en silence à son fonctionnement.

Le verre de l'amitié a terminé cette assemblée générale. Il était accompagné généreusement d'un cocktail convivial, servi par les établissements Verdier. Ce moment fut très apprécié par l'assemblée !

L'AMICALE LAÏQUE FÊTE SES 130 ANS

Joyeux anniversaire !



A l'occasion des 130 ans de son existence, l'Amicale vous invite à assister à un spectacle de cirque adapté pour la circonstance et intitulé: Tous en selle ! Il se déroulera à l'Espace Soutine de Lèves le **mercredi 25 novembre** à 20h30. La Compagnie de cirque amateur, Les Em-Portés, Les treize à la douzaine, groupe de musique de l'Amicale, et quelques comédiens de La Boîte à Eux vous proposeront une soirée festive où se mêleront savamment acrobaties, chansons et humour !
Prix d'entrée : 6 euros

La section billard organisera un tournoi spécial 130 ans. Les finales se dérouleront **samedi 28 novembre** après-midi à partir de 14 heures au pôle associatif, 35 bis rue du Mousseau à Lèves. Elles sont ouvertes au public. Entrée gratuite.

Les prochains spectacles à la salle Marcel Josse



Les **samedi 7 novembre** à 20h30 et **dimanche 8 novembre** à 16h, la compagnie de théâtre amateur Traviata présentera sa nouvelle pièce Toc toc de Laurent Baffie. Une comédie pleine d'humour et d'humanité, pour rire de soi et rire avec les autres.
Réservations le 7/11 : *https://amicale-laique-de-leves-1.s2.yapla.com/fr/event-129933*
Réservations le 8/11 : *https://amicale-laique-de-leves-1.s2.yapla.com/fr/event-129936*
Le **dimanche 21 mars**, sera organisé pour une seconde fois l'événement « Jeux à Josse » : un après-midi jeux de société, ouvert à tout public.
Le **vendredi 26 mars**, aura lieu un spectacle Gaston Couté intitulé Trois pas de Couté où l'on découvrira combien ce poète régional, libertaire et pacifiste reste d'actualité.
Le **vendredi 2 avril**, se produira la chorale Voix d'ailleurs, un voyage musical polyglotte, original et dynamique. (L'entrée de tous ces événements se fera au chapeau.)

JUDO CLUB DE BEAUCE



Après les vacances et les stages d'été, dont le JudoCamp28, nos adhérents sont revenus pleins d'énergie sur les tatamis !
Merci par ailleurs aux participants de notre concours défi de l'été "Judo décalé". La délibération ne va pas tarder.

La pré-saison a démarré avec une session footing suivie de la journée des associations. Un grand merci à nos jeunes pour leur participation !

Qui dit rentrée, dit stages et assises.
Notre tout nouveau certifié Titouan a participé au stage national de rentrée de la Ligue Centre-Val de Loire avec au programme JJB, Katame-no-kata et ateliers école du Judo, para judo, culture judo et taïso santé.
Les assises départementales se sont déroulées avec la participation de Marion Coatmeur de la Ligue Centre-Val de Loire.
Au menu : mises à l'honneur, remises des labels club, ateliers d'échange, informations fédérales et partage du calendrier de la saison.

Elles ont été suivies par le stage de rentrée avec Emmanuel Leroux 7ème dan et expert français du kumi kata avec plus de 110 judokas. Un combo de 2h de progression sur Tai O Toshi avec les enseignants et ceintures noires du département, suivi par 2h de kumi kata où ils ont été rejoints par les jeunes du stage Hajime.
Un judo tout en sensations !

Avant la reprise du chemin de la compétition, trois de nos jeunes ont participé à l'école d'arbitrage et commission sportive. Comme tout sport, sans arbitres ou officiels, aucune compétition ne pourrait avoir lieu. C'est aussi un autre moyen de découvrir notre discipline et de s'y épanouir.

Pour clôturer les événements organisés par le comité 28, nos adultes ont participé au premier entraînement commun départemental de l'année.

De notre côté, l'événement "Invite un copain" a permis aux plus jeunes de faire découvrir leur discipline.
Nous avons également organisé pour les licenciés et les non-licenciés une séance "Taïso - Run".
Un moyen ludique d'associer l'esprit judo avec sa préparation physique à une activité que nous pratiquons régulièrement sur les bords de l'Eure.
Nous renouvelons également la session "Amène un parent" le **mercredi 25/11 et le jeudi 26/11**, afin de permettre aux enfants de partager le tatami en famille.

Des cours d'essai sont possibles tout au long de la saison.
Venez nous rencontrer !

C2L

Le nouveau cours anglais adulte pour vrai débutant est ouvert depuis la rentrée. Il a lieu le mardi soir de 18h00 à 19h30. Si vous n'avez jamais étudié l'anglais à l'école ou si vous voulez revoir les bases nécessaires à la pratique de la langue pour voyager ou satisfaire votre curiosité, ce cours est pour vous. Il reste des places vacantes.
Une nouvelle visite en anglais sur le site de la Fondation d'Aligre aura lieu le **vendredi 13 novembre 2026**, rendez-vous à 13h45 dans la cour d'honneur de l'Etablissement.
Notre prochaine conférence aura lieu le **mercredi 10 mars 2027** à 20h à l'Espace Soutine. Le thème est « Découverte des monuments et statues londoniens »
Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com
La Présidente C2L, Annie CHOLIN

ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX DE LÈVES



UN NOUVEL ARBITRE EN KARATE
Yohann MADREL, pratiquant le karate depuis plus de 25 ans (2e DAN) et diplômé animateur fédéral (DAF) vient d'obtenir deux qualifications départementales : arbitre combat A et juge technique A. Suite à une période en qualité d'arbitre stagiaire, un examen des connaissances (QCM) et une mise en situation, le responsable départemental d'arbitrage a délivré au sociétaire de l'Ecole d'arts martiaux de LEVES, la capacité d'arbitrer toutes les recontres au niveau de l'Eure et Loir. C'est encore un plus pour le club LEVOIS.
Contact : 06 81 55 43 03 - ecoleartsmartiaux@bbox.fr - Site web : artsmartiaux.leves.free.fr

FRÉDÉRIC
CHAU

CLARA
HUET

GUY
LECLUYSE



L'INVITATION

UNE PIÈCE DE **HADRIEN RACCAH**

COLLABORATION ARTISTIQUE **JUDITH ELMALEH**

MISE EN SCÈNE : **ERIC LAUGÉRIAS**

ESPACE SOUTINE	27 NOVEMBRE 2026	20H30

Réservez vos places !

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Une saison 2026-2027 placée sous le signe de l'engagement des jeunes

La rentrée est lancée pour l'Avenir Gymnique de Lèves. Cette nouvelle saison est notamment marquée par une belle dynamique : l'implication grandissante des jeunes au sein du club.

En effet, nombreuses sont les gymnastes qui ont souhaité s'investir davantage dans la vie associative, que ce soit en devenant mini-coachs, pour accompagner les entraîneurs dans l'encadrement des plus jeunes, ou en s'engageant dans le jugement des compétitions.

Certaines sont fidèles à ces missions depuis plusieurs années, tandis que d'autres font leurs premiers pas cette saison. Toutes partagent la même envie : donner de leur temps, transmettre leur passion et contribuer à la vie du club. Un engagement entièrement bénévole, qui mérite d'être souligné et encouragé.

Un véritable investissement en parallèle de leur vie de jeunes. Entre le collège ou le lycée, leurs propres entraînements de gymnastique et leurs activités personnelles, ces jeunes filles trouvent le temps de s'impliquer auprès des autres. Une belle preuve de motivation, de solidarité et d'attachement à leur club.

Accompagnées par des entraîneurs formés et expérimentés, elles apprennent progressivement à encadrer, à transmettre les bons gestes et à découvrir les responsabilités liées à leurs missions. Cette expérience leur permet de développer de nouvelles compétences, de gagner en confiance et de préparer, pour certaines, leurs futures formations d'entraîneur ou de juge.

L'objectif est de leur donner les clés pour évoluer progressivement vers davantage d'autonomie et, à terme, prendre le relais et renforcer l'équipe d'encadrement déjà en place. Une transmission essentielle pour assurer la continuité et le développement du club.

L'Avenir Gymnique de Lèves tient à remercier chaleureusement Manon, Eva, Inaya, Jade, Karel, Laya, Orlane, Thalia, Emna, Coline, Léna et Lola pour leur disponibilité, leur motivation et leur investissement tout au long de la saison.

À travers elles, c'est aussi toute l'importance du bénévolat et de la transmission entre générations qui est mise à l'honneur. Car faire vivre un club, c'est bien plus que pratiquer un sport : c'est partager, s'entraider et construire ensemble l'avenir de la gymnastique.
L'équipe AGL

LES TRÉTEAUX D'ALIGRE

La rentrée des Tréteaux d'Aligre s'est faite avec la reprise du travail sur la pièce de jean Anouilh, Léocadia, initialement programmée au mois de mai dernier.

Écrite et crée en 1940, Léocadia fait partie, comme Le bal des Voleurs ou Le Rendez-vous de Senlis, des Pièces Roses de Jean Anouilh. C'est l'histoire improbable et poétique d'un jeune prince follement amoureux d'un cantatrice roumaine excentrique qui décède accidentellement, étranglée par son châle. Sa tante, duchesse non moins excentrique, craignant qu'il ne se suicide, reconstitue le décor de cette passion dans le parc de son château, en faisant appel à tous les acteurs témoins de cette courte idylle pour jouer leurs propres rôles.

Elle fait également appel, sans l'y avoir préparée, à une jeune modiste, Amanda, qui semble être le sosie de la morte. Les situations drôles s'enchaînent avec humour et tendresse, et la « vraie vie » va peu à peu prendre le pas sur le monde figé du souvenir.

C'est le chorégraphe Lode Devos qui signe la mise en scène de cette sixième production du collectif lèvois, qui réunit une fois de plus théâtre, musique et poésie.
Les représentations sont prévues pour la fin du mois de janvier (**samedi 30, dimanche 31 janvier et mardi 2 février**).



Réservations un mois avant le spectacle :
au 06 33 67 39 49 ou par mail à ***lestreteauxdaligre@gmail.com***

Informations et réservations par mail à lestreteauxdaligre@gmail.com ou via le QR code apposé sur les affiches ou les flyers.

HANDI & CO



Une nouvelle troupe, de nouveaux projets

La troupe de théâtre de Handi & Co fait sa rentrée avec de nouveaux comédiens et de nouveaux projets.

Le premier rendez-vous sera celui du Téléthon, un événement auquel l'association tient particulièrement. En tant qu'association inclusive, il nous semblait important de participer à ce week-end de solidarité et de mettre, à notre manière, le théâtre et le spectacle au service d'une belle cause.

Mais le Téléthon est aussi l'occasion de rappeler quelque chose qui nous tient à coeur : l'inclusion ne devrait pas être une affaire d'un seul week-end dans l'année. Elle se construit et se vit tous les jours. Sur scène comme dans la vie, chacun doit pouvoir trouver sa place, participer et être reconnu pour ce qu'il peut apporter.

La troupe prépare également son deuxième spectacle, qui aura lieu le 3 avril prochain. De nouveaux textes, de nouveaux personnages, de nouveaux numéros… et surtout, le grand retour de Madame Grassmück, qui devrait une nouvelle fois avoir quelques problèmes à résoudre !

Pour le reste, nous garderons encore un peu le secret. Le spectacle vivant a aussi ses surprises, et il faudra attendre le 3 avril pour les découvrir.

Mais avant cela, nous vous donnons rendez-vous pour le Téléthon, pour partager avec nous un moment placé sous le signe du spectacle, de la solidarité et de l'inclusion.

VIGNE DE LÈVES



Chers amis,

Grâce à vous tous et au beau temps, notre Fête de la Vigne a été un franc succès. Au-delà de la fréquentation, c'est la bonne humeur qui s'est propagée tout au long de cette journée.

Nos amis vignerons (Saint-Prest, Berchères-les Pierres, Nouvelle Plaine, Domaine de l'Epaule) ont fait connaître leurs projets et découvrir leurs vins, nous-mêmes avons fait déguster notre première cuvée.

La Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir et l'Abeille lévoise, fidèles de la Fête, se sont réjouies de vos visites et de votre intérêt marqué.

Nos amis du Club des Voitures Anciennes de Beauce, cheville de notre réussite, ont fait 67 rotations jusqu'au vignoble rue de Bailleau avec plus de 150 personnes.

Notre barbecue et notre buvette ont ajouté au bonheur partagé tout au long de la journée, vous étiez encore nombreux à discuter pendant que nous démontions les stands.

Nos amis du C'Chartres Bridge vous ont fait jouer à ce jeu magnifique et convivial, et ont convaincu de nouveaux adhérents !

Le résultat escompté a été dépassé, rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2027 le dimanche 3 octobre !

Allez voir toutes les photos de ce moment joyeux et rassembleur sur notre site www.lavignedeleves.com (actualités/galerie photos).

Enfin, rendez-vous à notre prochaine Assemblée générale le **mardi 8 décembre** à 19h Salle du Conseil.

Belle fin d'année à tous ! François MEBS

LE FOOTBALL CLUB DE LÈVES ORGANISE SON GRAND LOTO

Le **samedi 7 novembre**, le FC Lèves vous donne rendez-vous à l'Espace Soutine pour une soirée loto placée sous le signe de la convivialité et du plaisir de jouer.

De nombreux lots sont à gagner, dont des bons d'achat pouvant atteindre 400 €, une trottinette électrique et de l'électroménager.

Et si vous veniez tenter votre chance en famille ou entre amis, dans une ambiance chaleureuse, avec buvette et restauration sur place ?

Participer au loto, c'est aussi soutenir le club. Les bénéfices de cette soirée contribuent notamment à financer l'achat de matériel sportif et l'organisation de sorties pour nos licenciés.

Une belle occasion de se faire plaisir tout en donnant un coup de pouce à la vie du club, et plus particulièrement à ses jeunes footballeurs.

Ouverture des portes à 18 h, début du loto à 20 h l Réservations auprès de Michael au 06 26 19 17 34.

AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-LAZARE DE LÈVES (AEL)

L'AEL est heureuse de vous rendre compte de ses activités après ses neuf premiers mois d'activité. En voici le résumé :

Donation d'un Orgue :

L'AEL a reçu donation de la mairie d'un orgue électronique OMEGAN 9000, en bon état et avec des partitions. Celui-ci est installé provisoirement à la chapelle d'Aligre.

Journée des associations du 5 septembre :

Par grand beau temps nous avons tenu le stand de l'AEL, qui nous a permis de nouer des bons échanges avec les Lévois. Ce fut l'occasion de présenter le livret historique que nous avons réalisé sur de l'église de Lèves, tel que cela avait été présenté en réunion le 12 mai dernier. Cette plaquette a vocation à être présentée dans la durée pour nous faire connaitre.

Logo :

Après bien des suggestions un beau logo a pu être choisi par l'AEL, d'un design moderne et dynamique en noir. Merci à Stéphanie Gori-Loire d'avoir grandement contribué à cette réalisation.

Fermeture de l'église Saint-Lazare :

Le 15 septembre dernier, à l'occasion de de la fermeture de notre église pour travaux, l'AEL a eu l'honneur et le plaisir de participer activement au vidage et à la préservation des contenus aux côté de l'abbé Besnier et des services de la Mairie.

Réunion d'information du 18 novembre de 18h00 à 19h30 à la salle paroissiale

L'AEL sera heureuse de restituer à ses membres et à ceux qui voudront nous rejoindre, le bilan de ses neuf premiers mois d'activité, ce sera aussi l'occasion d'échanger sur ses projet pour l'année à venir.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux, au nom de notre bureau qui a bien travaillé, je vous souhaite à tous une bonne rentrée à Lèves.

Denis LEGRAND
Président de l'AEL
06 98 18 37 42

LÈVES-TOI ET MARCHE

Nous avons renouvelé le 11 octobre la seconde édition du « vide grenier de la rue du Bout du Val » avec le soutien des résidents, hormis la météo clémente, nous n'avons pas eu l'affluence et l'ambiance escomptée pour cette belle journée. Nous portons une réflexion sur l'avenir de cette animation.

A VOS AGENDAS

Visite du Père Noël sur la commune

10h à 11h30 le **06 décembre 2026** à l'espace Soutine.

Avis à tous les enfants :

- Venez voir le Père Noël dans sa tente de Noël.
- Donnez-lui votre plus beau dessin sur le thème de Noël.
- Profitez-en pour prendre une belle photo seule ou/et en famille.

Promenade en calèche :

Profitez de la présence de la calèche du Père Noël pour faire une petite balade en famille.

Vente de sapins de Noël :

Notre partenaire GAMM VERT sera présent pour la vente de SAPINS.

Voici les activités de nos sections :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT : En novembre 2026 : les **lundis 2, 16 et 30** à 14h00
Les **samedis 14 et 28** à 10h00
En décembre 2026 : les **lundis 14 et 28** à 14h00
Les **samedis 12 et 26** à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N°2 de l'espace SOUTINE.
En novembre 2026, les **mardis 3 et 17** de 14h00 à 21h00
En décembre 2026, les **mardis 1 et 15** de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.leves-toi-et-marche.fr

TENNIS CLUB DE LÈVES

Cette rentrée 2026 se fait sous les meilleurs auspices pour le tennis club de Lèves. En effet, nous sommes à près de 200 adhérents pour cette saison alors un grand merci à vous. Cette rentrée s'annonce dans la continuité de l'année dernière puisque nos 2 coachs étaient déjà présents l'année passée et tout le monde est heureux de retrouver Fanny ou Martin. Mais des nouveautés font leur apparition comme le pickleball avec un créneau réservé à cette pratique et de nombreux tournois, homologués ou non, organisés cette année alors guettez bien les inscriptions. Et comme d'habitude, nous pensons aux enfants et nous proposons cette année un créneau parents enfants le mercredi matin, n'hésitez pas à vous renseigner.
La reprise c'est aussi le retour des championnats par équipes avec les senior+ et 2 équipes engagées, mais aussi les stages enfants et adultes et notre loto du **1er novembre**. Alors nous espérons que le reste de l'année sera sur le même rythme et que nous vous retrouverons sur plein d'évènements Lévois.

État-civil et urbanisme

État-civil *(jusqu'au 16 octobre 2026)*

NAISSANCES

08 mai 2026
Maddy LANGLOIS

02 juillet 2026
Laïa THOMAS

30 septembre 2026
Mahé CHÔLIN

MARIAGES

22 août 2026
Cécilia CASTEL et Benjamin GUÉRET

29 août 2026
Fanny RONCERAY et Jérôme LACOURTE

12 septembre 2026
Christelle LEROUX et Xavier DELAPERRIÈRE

10 octobre 2026
Mireille PESCHOT et Didier PASCAL

DÉCÈS

07 septembre 2026
Mireille BOULAY épouse FILLON

05 octobre 2026
Micheline BOUARD veuve MICHEL

12 octobre 2026
Odette JOSSE veuve DOUBLET

Urbanisme *(jusqu'au 16 octobre 2026)*

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 26 00090	16 rue Alphonse Jacquet	REFUS- Changement porte d'entrée
DP 028 209 26 00097	44 rue de Longsault	Création d'une piscine
DP 028 209 26 00102	21 rue de Ouarville	Exécution d'un enduit ciment chaux de type "WEBER et BROUTIN" N° 16 (enduit graté ton pierre)
DP 028 209 26 00103	9 Allée du Clos Renault	Déplacement de la clôture existante pour la repositionner sur la limite de propriété
DP 028 209 26 00104	6 route de chavannes	Isolation des murs par l'extérieur

Permis de construire et démolir

PC 028 209 26 00020	151 Avenue de la Paix	Construction de 5 maisons individuelles
PC 028 209 26 00021	17 rue Alphonse jacquet	Extension et transformation d'une dépendance en pièce habitable

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 26 00076	Lieu-dit Lèves	Projet Couasnon, redimensionner un ouvrage (busages) pour réduire le risque d'inondation
DP 028 209 26 00078	3 bis rue de Longsault	Installation d'une pergola d'une superficie de 9 m2 fixée au sol démontable en acier galvanisé
DP 028 209 26 00079	10 rue Jules Vallain	Création d'une fenêtre 2 vantaux bois blanc + remplacement d'une fenêtre existante par une porte en bois
DP 028 209 26 00084	1 Allée des Graviers	Remplacement d'une clôture mitoyenne dégradée par une clôture neuve
DP 028 209 26 00088	9 Avenue de la paix	Réfection complète de la toiture avec remplacement de la charpente
DP 028 209 26 00089	4 rue Antoine St-Exupéry	Modification de façades
DP 028 209 26 00091	105 bis route de chavannes	Installation d'un mue en gabion rempli de pierres blanches
DP 028 209 26 00092	36 rue du Bout du Val	Réalisation d'une pergola + clôture dans le prolongement
DP 028 209 26 00093	99 route de Chavannes	Création d'un abri à vélo
DP 028 209 26 00094	9 Lieu-dit Clos des Grands Prés	Création d'un garage
DP 028 209 26 00095	7 rue du colombier	Installation d'une pompe à chaleur
DP 028 209 26 00096	113 Avenue de la Paix	Ravalement de façade
DP 028 209 26 00099	113 Avenue de la Paix	Réalisation d'un carport
DP 028 209 26 00100	3 rue Marie Curie	Insallation de panneaux photovoltaïques
DP 028 209 26 00101	10 rue de Bailleau	Création d'une piscine 7*3,5 * 1,50 m de 24,50m2
DP 028 209 26 00106	31 rue Alphonse Jacquet	Création d'une extension de la cuisine par une véranda
DP 028 209 26 00107	3 rue de la Vau Monnaie	Changement de clôture en limite séparative à l'identique
DP 028 209 26 00108	27 rue du Bout du Val	Réfection du toit avec des tuiles Beauvoise
DP 028 209 26 00109	62 rue de Bailleau	Modification de l'accès principale de la maison
DP 028 209 26 00110	34 rue Louise Michel	Pose de 2 volets roulants solaires

Permis de construire

PC 028 209 26 000 14	82 rue de Bailleau	Construction de deux maisons individuelles
PC 028 209 26 00017	1 Chemin de la Vallée Baron	Création d'un carpot adossé à la maison appuyé sur la limite de parcelle
PC 028 209 26 00018	14 rue Hoche Allart	Aménagement d'une terrasse en bois
PC 028 209 26 00019	Allée Geoffroy de Lèves	Construction d'une maison de type plain-pied
PC 028 209 26 00022	111 Route de Chavannes	Construction d'une maison individuelle

Conseil Municipal

Séance du 21 septembre 2026

1. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'article 1609 nonies C, IV du Code général des impôts dispose qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

Par délibération du conseil communautaire du 7 mai 2026, il a été fixé les règles de composition de la CLECT de Chartres métropole. Chaque commune membre est représentée par un nombre de délégués égal à un tiers du nombre total de ses délégués titulaires siégeant au conseil communautaire de Chartres métropole, chaque commune ayant au minimum un représentant. Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul représentant, un second conseiller municipal pourra être désigné pour participer avec voix délibérative aux réunions de la CLECT en cas d'absence du représentant titulaire.

La commission intervient lors de chaque nouveau transfert de charges (résultant d'un transfert de compétences ou de la reconnaissance d'un intérêt communautaire).

Il est rappelé que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux.

L'élection des représentants du conseil municipal au sein de la CLECT aura lieu au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas y procéder.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à mains levées à l'élection du représentant de la Ville de Lèves, ainsi que de son suppléant, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole.

ACTE les candidatures suivantes pour le représentant de la ville de Lèves :
- Rémi MARTIAL (Maire)
- Mme Caroline MARCHAND

PROCEDE à mains levées à l'élection du représentant de la Ville de Lèves pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole.

Résultat du vote : 25 voix pour M. Rémi MARTIAL, 4 voix pour Mme Caroline MARCHAND

EST DECLARE ELU, représentant de la ville de Lèves pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole : Monsieur Rémi MARTIAL

ACTE les candidatures suivantes pour le suppléant :
- Patrick LE CALVÉ
- Pierre-Lucas BENOIT

PROCEDE à mains levées à l'élection du suppléant de la Ville de Lèves pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole en cas d'absence du représentant titulaire.

Résultat du vote : 25 voix pour Patrick LE CALVÉ, 4 voix pour M. Pierre-Lucas BENOIT.

EST DECLARE ELU, suppléant de la ville de Lèves pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres métropole : Monsieur Patrick LE CALVÉ

2. Personnel communal - Mise en œuvre de la prime à l'intéressement à la performance

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.714-7;
VU le décret n° 2012-624 du 3 mai 2012 pris pour l'application des dispositions relatives à la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
VU le décret n° 2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
La commune de Lèves souhaite mettre en œuvre un dispositif d'intéressement à la performance collective visant à valoriser l'implication collective des agents dans l'atteinte d'objectifs communs, notamment en matière de continuité, de qualité et d'adaptation du service public.
Ce dispositif a vocation à reconnaître la mobilisation collective des services et leur capacité à maintenir un service public de qualité, y compris dans des circonstances nécessitant une adaptation particulière de l'organisation et des conditions de travail.
Il appartient au Conseil municipal de déterminer les services concernés, la période de référence, les objectifs et indicateurs permettant d'apprécier la performance collective ainsi que le montant individuel de la prime.

I - LES BÉNÉFICIAIRES ET PERIODE DE REFERENCE
Il est proposé de mettre en place la prime d'intéressement à la performance collective au bénéfice de l'ensemble des services de la commune de Lèves.

Peuvent bénéficier de cette prime :
- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé,

Sous réserve de remplir les conditions prévues par la présente délibération.

Pour bénéficier de la prime, l'agent devra justifier d'une durée minimale de présence effective de trois mois au cours de la période de référence de six mois.

Les périodes assimilées à une présence effective sont appréciées conformément aux dispositions du décret n° 2012-624 du 3 mai 2012.

Les éventuelles interruptions de contrat intervenant au cours de la période de référence ne font pas obstacle au bénéfice de la prime, dès lors que l'agent justifie de la durée minimale de présence effective requise.

Afin de tenir compte de la participation effective de chaque agent à l'atteinte des objectifs collectifs, le bénéfice de la prime est conditionné à une présence suffisante au sein des services durant la période considérée.

Ainsi, la prime ne sera pas attribuée aux agents comptabilisant plus de 60 jours d'absence non assimilés à du temps de présence effective par les dispositions réglementaires applicables au cours de la période de référence. Les absences assimilées réglementairement à du temps de présence effective ne sont pas prises en compte pour l'application de ce seuil.

En cas de sanction disciplinaire prononcée au cours de l'année 2026, notamment un avertissement ou un blâme, et lorsque les faits sanctionnés caractérisent une insuffisance dans la manière de servir ayant eu une incidence sur la réalisation des objectifs collectifs, l'autorité territoriale pourra exclure l'agent du bénéfice de la prime, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

La prime sera versée aux agents remplissant les conditions précitées et présent dans les effectifs de la commune de Lèves à la date de son versement.

Pour l'année 2026, la période de référence retenue est fixée à six mois consécutifs, du 1er avril au 30 septembre 2026.

L'appréciation de l'atteinte des objectifs collectifs est effectuée au terme de cette période.

II - LE MONTANT ATTRIBUÉ
Il est proposé de fixer le montant individuel de la prime d'intéressement à la performance collective à 100 euros nets par agent remplissant les conditions d'attribution.
Le montant de la prime est proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent au cours de la période de référence.
La prime fera l'objet d'un versement unique au cours du second semestre 2026, après constat de l'atteinte des objectifs fixés pour la période de référence.
Le montant attribué est identique pour les agents relevant du dispositif, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables.

III - DÉTERMINATION DES OBJECTIFS
La commune de Lèves poursuit un objectif général de continuité, de qualité et d'adaptation du service public communal, nécessitant une mobilisation coordonnée de l'ensemble des services.
Au cours de la période de référence, les services municipaux ont notamment été amenés à adapter leur organisation afin de répondre aux contraintes rencontrées et de garantir la continuité du service rendu aux usagers.
Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule rencontrés au cours de l'été 2026 ont notamment nécessité une adaptation des organisations de travail, des horaires et des modalités d'accueil du public, ainsi qu'une vigilance particulière à l'égard des publics les plus vulnérables et des conditions de travail des agents.
Ces circonstances s'inscrivent dans l'appréciation plus générale de la capacité collective des services municipaux à maintenir la continuité et la qualité du service public et à adapter leur organisation aux contraintes rencontrées.
Les objectifs collectifs retenus pour la période de référence sont les suivants :
• assurer la continuité des services municipaux et maintenir leur fonctionnement;
• garantir la qualité du service rendu aux usagers;
• assurer la capacité d'adaptation des services face aux contraintes organisationnelles ou circonstances exceptionnelles;
• assurer la mise en œuvre effective des mesures de prévention et de protection nécessaires à la sécurité des agents et des usagers;
• maintenir une coopération et une mobilisation collective permettant d'assurer les missions de service public.
L'évaluation de la performance collective reposera notamment sur les indicateurs suivants:
• maintien de l'ouverture et du fonctionnement des services durant la période de référence;
• continuité des missions essentielles de service public;
• adaptation effective de l'organisation et des horaires de travail lorsque les circonstances l'ont nécessité;
• mise en œuvre des mesures de prévention et de protection adaptées ;
• maintien de l'accueil et de l'accompagnement des usagers, notamment des publics les plus vulnérables ;
• absence de dysfonctionnement majeur imputable à l'organisation collective des services.
Au terme de la période de référence, l'autorité territoriale constate si les résultats fixés ont été atteints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création et la mise en œuvre d'une prime d'intéressement à la performance collective des services au sein de la collectivité,
DÉCIDE le versement, pour l'année 2026, d'une prime d'intéressement à la performance d'un montant de 100 euros net par agent, selon les modalités fixées ci-dessus.
PRECISE que la dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2026, chapitre 012.

3. Exercice 2026 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsqu'elles s'avèrent irrécouvrables, ces dernières doivent être admises en non-valeur dès lors que l'ensemble des procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances. Elles portent essentiellement sur les prestations restauration et accueil petite enfance sur les exercices 2022-2023-2024.

Elles sont alors déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur délibération du Conseil municipal. L'état de créances irrécouvrables produit par le comptable public mentionne un montant total de 3 357,90 euros.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la nomenclature comptable M57

CONSIDERANT la demande d'admission en non-valeur émise par le comptable public,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2026 au chapitre 65, compte 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'admettre un montant de créances irrécouvrables pour un montant de 3 357,90 euros, selon l'état produit par le comptable public,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2026, chapitre 65- compte 6541.

4. Demande de subvention au titre du dispositif « rafraichissement » 2026

Par courrier en date du 20 juillet 2026 du Préfet d'Eure et Loir et du Directeur académique de l'éducation nationale, la commune a été informée de la mise en œuvre du plan d'urgence pour le rafraichissement des établissements à vocation éducative.

Les établissements concernés sont les écoles, les crèches, et les bâtiments accueillant le périscolaire.

Le plan d'urgence pour le rafraichissement des structures comprend un financement de 400 euros par équipement dans la limite de 10 équipements par établissement.

Dès mi-juillet, un diagnostic a d'ores et déjà été engagé par la ville. Celui-ci devra comporter une évaluation des dispositifs et des coûts et des préconisations avec une mise en œuvre priorisée dans chacune des structures en tenant compte des contraintes techniques.

Sur cette base, les préconisations formulées portent sur :
• La micro-crèche
• Le multi accueil
• L'accueil de loisirs maternelle
• L'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur
• L'école élémentaire Jules Vallain
• L'espace Gabriel Loire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le courrier en date du 20 juillet 2026 relatif à la mise en œuvre du plan pour le rafraichissement des établissements à vocation éducative,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du plan d'urgence pour le rafraîchissement des établissements à vocation éducative,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter au titre du plan d'urgence canicule pour le rafraîchissement des établissements à vocation éducative 2026 une aide financière au taux le plus large possible pour les structures suivantes :
- La micro-crèche,
- Le multi accueil,
- L'accueil de loisirs maternelle,
- L'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur,
- L'espace Gabriel Loire.
- L'école élémentaire Jules Vallain,

DECIDE de solliciter la CAF 28, pour ce même objet, et concernant les établissements concernés.

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières au titre du plan d'urgence et signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention.

5. Fourrière Automobile - Mise en œuvre d'une Délégation de Service Public

La ville de Lèves est confrontée de façon régulière aux véhicules occupant illégalement le domaine public. Il s'agit de véhicules légers terrestres à moteur en stationnement gênant ou abusif, ou de véhicules considérés comme épaves, nécessitant un placement en fourrière.

Ainsi, le maire souhaite procéder à la mise en fourrière desdits véhicules, en application des dispositions des articles L.325-1 et L.325-12 du Code de la route.

Il est donc proposé que la gestion de la fourrière automobile soit déléguée à un prestataire extérieur.

Ainsi, le concessionnaire choisi assumera les risques d'exploitation et devra se doter de tous les moyens nécessaires à l'exécution du service : terrains, locaux, véhicule d'enlèvement, mobiliers, personnels, etc. Tous les coûts de fonctionnement sont à la charge du concessionnaire, sans incidence sur le budget communal.

Les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, sont :
1. Sur réquisition des autorités de police compétentes (police nationale, police municipale, gendarmerie, officier de police judiciaire...) et conformément aux articles L.325-1, R.325-1 et suivants du Code de la route, assurer l'enlèvement et la mise en fourrière ;
2. Assurer le gardiennage des véhicules enlevés sur le site de la fourrière, à ses risques et périls ;
3. Assurer la restitution des véhicules enlevés en l'état, après paiement des frais de fourrière et obtention de la mainlevée ;
4. Assurer l'encaissement des frais engagés par lui pour ces missions auprès des usagers ;
5. Assurer la remise pour aliénation au service du Domaine et, éventuellement, la remise pour destruction à une entreprise de démolition ;
6. Assurer l'entretien, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité et la bonne organisation du service public qui lui est ainsi délégué.

La durée du contrat proposée est de 5 ans à compter de la notification de la signature de la convention de concession. Le corps de la convention prévoira des dispositions permettant de mettre fin à la délégation avant son terme en cas de manquement du délégataire à ses obligations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants, L.1411-4 et R.1411-1 et suivants ;
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.3120-1 et suivants relatifs aux contrats de concession ;
VU le Code de la route, notamment ses articles L.325-1 et suivants et R.325-1 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de mise en œuvre d'une fourrière communale pour l'enlèvement des véhicules terrestres à moteur, sous forme d'une concession de service public ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer et à conduire la procédure de consultation, à mener les négociations avec les différents candidats, et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de la procédure, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux articles L.3120-1 et suivants du Code de la commande publique ;

DIT que la présente concession n'engendre pas de charge financière directe pour le budget communal, les coûts d'exploitation étant intégralement supportés par le concessionnaire, à l'exception, le cas échéant, de la participation forfaitaire pour les véhicules non restitués (VNR), dont le montant sera fixé dans le contrat de concession ;

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

6.Vente d'une portion du domaine privé communal de 210 m2 route de Chavannes - Désaffectation, déclassement et vente d'un parcellaire de 36 m2 route de Chavannes -annexe-

Afin de procéder à la régularisation de l'alignement cadastral route de Chavannes, la ville de Lèves souhaite procéder à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AP235 pour une surface de 210 m2. Cette parcelle est située en zone N et n'est pas affectée à l'usage public ni au service public.

Il est proposé également de céder une surface de 36 m2 (trottoir), considérant que cette surface est occupée, depuis de nombreuses années, par un portail d'accès à une habitation.

Le prix de vente de la totalité du parcellaire soit 246 m2 est proposé à 246 euros, les frais liés au bornage, à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

VU la demande de régularisation formulée par l'acquéreur,
VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,
VU l'article L1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que la parcelle AP 235 est la propriété de la commune,

CONSIDERANT que le parcellaire n'est pas affecté à l'usage public ni au service public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

APPROUVE la mise en vente d'une partie des parcelles dont l'une est cadastrée AP 235 pour 210 m2 et 36 m2 route de Chavannes précisée par le plan de division joint en annexe,

DECIDE la désaffectation et le déclassement de la parcelle de 36 m2 située route de Chavannes,

DECIDE que le prix de vente est de 246 euros, les frais liés au bornage, à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette vente.

7. Adoption du rapport des mandataires de la SPL Chartres aménagement -annexe-

La commune de Lèves est actionnaire de la société publique locale (SPL) Chartres aménagement et est représentée, à ce titre, au sein de l'assemblée spéciale de cette société.

En qualité d'actionnaire, la commune doit rendre compte de l'activité de la SPL Chartres aménagement au titre de l'exercice 2025.

Ce rapport a pour objet :
- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus,
- De renforcer le contrôle analogue
- De s'assurer que la SPL Chartres aménagement agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la ville de Lèves,

Ainsi, conformément à L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leur représentant en assemblée spéciale de la société publique locale dont la collectivité est actionnaire.

La commune de Lèves a désigné Monsieur Denis Goisque pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Chartres aménagement dont elle est actionnaire. Celui-ci présente le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement, joint en annexe à la présente délibération.
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

CONSIDÉRANT que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires d'une société publique locale se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de cette société ;

CONSIDÉRANT le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement au titre de l'exercice 2025, présenté par Monsieur Denis Goisque, représentant de la commune de Lèves au sein de l'assemblée spéciale, et joint en annexe à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

ADOPTE le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement au titre de l'exercice 2025, joint en annexe à la présente délibération.

8. Avenant 1 au contrat de quasi régie de programmation d'une salle à l'Espace Soutine et de gestion des spectacles pour la Ville de Lèves - la saison 2026/2027 -annexe-

La Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles. La Commune de Lèves a le souhait de promouvoir et de développer l'offre de spectacles à l'Espace Soutine et a, dans ce cadre, participé au capital social de la S.P.L. C'Chartres Spectacles par l'acquisition d'une action d'un montant de 100 euros.
Le mode de gestion retenu, conforme au Code de la commande publique, est réalisé dans le cadre d'une relation quasi régie dite « In House ».
Par marché n° 52-25 notifié, la Ville de Lèves a confié à la SPL C'Chartres Spectacles une mission de programmation d'une salle à l'Espace Soutine et de gestion des spectacles pour la saison culturelle 2025-2026, tacitement reconductible trois fois par période d'un an correspondant à chaque saison culturelle.
Conformément à la clause de réexamen prévue à l'article 8 du marché et aux modalités de révision annuelle des prix prévues à l'article 4.1, il convient de conclure un avenant n° 1 fixant le montant du marché pour la saison 2026-2027, arrêtant la programmation artistique de la saison.
L'avenant n° 1, joint en annexe, fixe le montant prévisionnel maximum du marché pour la période du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027 à 62 688,00 € HT (75 225,60 € TTC).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux marchés publics conclus en quasi-régie, et son article L.2194-1 relatif aux modifications de marché en cours d'exécution ;
VU les statuts de la SPL C'Chartres Spectacles ;
VU la délibération n° 21/2023 en date du 6 avril 2023 autorisant la prise de participation de la Commune de Lèves au capital social de la SPL C'Chartres Spectacles ;
VU le marché n° 52-25 conclu avec la SPL C'Chartres Spectacles pour la programmation d'une salle à l'Espace Soutine et la gestion des spectacles pour la Ville de Lèves, et sa reconduction tacite pour la saison culturelle 2026-2027 en application de son article 2 ;
VU le projet d'avenant n° 1 audit marché, joint en annexe à la présente délibération
CONSIDERANT que la Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles,
CONSIDERANT que la Commune de Lèves projette de poursuivre la promotion et le développement de l'offre de spectacles à l'Espace Soutine et par conséquent de demeurer actionnaire de la SPL C'Chartres Spectacles,
CONSIDERANT que le marché n° 52-25 a été reconduit pour la saison culturelle 2026-2027, conformément à son article 2 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, en application de la clause de réexamen prévue à l'article 8 dudit marché et de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique, de conclure un avenant n° 1 fixant le montant du marché pour la saison 2026-2027 à 62 688,00 € HT (75 225,60 € TTC), d'arrêter la programmation de la saison et de corriger diverses erreurs matérielles affectant le marché initial ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 au marché n° 52-25 conclu en quasi-régie avec la SPL C'Chartres Spectacles, joint en annexe, fixant le montant du marché pour la saison culturelle 2026-2027 à 62 688,00 € HT (75 225,60 € TTC), ainsi que ses annexes 2 (décomposition du prix) et 3 (programmation prévisionnelle), et tout acte nécessaire à son exécution ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au sein du budget annexe ESPACE SOUTINE de la Commune : exercices 2026 et 2027;

Retrouvez l'intégralité du Conseil municipal sur leves.fr



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

TRIBUNES

MAJORITÉ

Préserver nos finances pour agir demain

Cet automne, nous préparons le budget 2027 de Lèves, dont les orientations seront débattues au conseil municipal du 14 décembre. Un exercice sous tension : les difficultés financières de l'État se répercutent directement sur les communes, réduisant leurs moyens d'action.

À Lèves, l'impact cumulé est estimé à 152 000 €, soit près de 26 € par habitant et 2,59 % de nos recettes de fonctionnement (source : Gouvernement). Trois mesures du Projet de loi de finances 2027, actuellement discuté par le Parlement, expliquent cette hausse prévisible des charges annuelles :

72 000 € de contribution supplémentaire : l'effort financier demandé aux collectivités réduirait nos moyens pour financer les services et les projets municipaux.

43 000 € liés au FCTVA : la baisse de la compensation de TVA renchérirait nos investissements, de la rénovation des équipements à l'entretien des bâtiments et à l'aménagement des espaces publics.

37 000 € de cotisations supplémentaires à la CNRACL : la hausse des cotisations retraite des agents territoriaux alourdirait encore nos dépenses de personnel.

Ces montants restent des estimations, à confirmer selon les dispositions définitives. Mais le constat est clair : à services rendus, les marges de manœuvre de notre commune se réduisent.

Face à ces contraintes, nous faisons le choix de la responsabilité. Maîtriser les dépenses courantes, traquer les coûts évitables, mobiliser les subventions et hiérarchiser les investissements : chaque euro public doit être utilisé avec discernement, car nous n'oublions pas que c'est de votre argent qu'il s'agit.

Notre priorité est de préserver les services essentiels, d'entretenir notre patrimoine et de soutenir la vie locale, sans compromettre l'équilibre financier de demain.

La majorité municipale préparera donc le budget 2027 avec vigilance et responsabilité. Notre cap reste le même : gérer rigoureusement l'argent public pour maintenir la qualité des services et continuer à préparer l'avenir de Lèves, malgré des contraintes nationales toujours plus fortes.

OPPOSITION

Bonjour à tous,

En cette fin d'année, nous souhaitons vous parler des différentes aides dont vous pouvez bénéficier en matière sociale au sein de notre ville.

Nous avons constaté que les dispositifs sociaux existants ne font pas toujours l'objet d'une communication suffisante auprès des habitants. Or, une aide n'est réellement utile que si ceux qui en ont besoin savent qu'elle existe et peuvent y accéder :

Par exemple, chaque jeudi, un repas est proposé aux personnes isolées, dont une partie du coût est prise en charge par la municipalité. Aujourd'hui, ce dispositif ne bénéficie pas uniquement à des personnes qui résident à Lèves. Nous pensons que des personnes isolées de notre commune pourraient être intéressées par cette possibilité.

Aussi, si vous avez besoin, vous pouvez prendre RDV avec une assistante sociale du conseil départemental les mardis matin, à la mairie (secrétariat 02 37 23 60 66).

Dans notre ville, nous ne devons pas ignorer nos concitoyens en situation de détresse. Durant notre campagne, nous avons rencontré nombre d'entre vous, en attente de soutien.

Nous pensons que le rôle d'une commune et de son CCAS est d'être aux côtés de ceux qui éprouvent des difficultés, pas seulement avec des repas, ou colis de Noël mais aussi par de l'aide financière. Notre collectivité en a la responsabilité et le budget. Il est dommage que la majorité ne souhaite pas agir en ce sens.

La majorité réoriente les demandes d'aides financières vers les associations de solidarité, absentes à Lèves. Seules quatre associations de l'agglomération, saturées par les demandes croissantes, aident ponctuellement des personnes dans l'impasse financière.

Rénover les bâtiments communaux, c'est nécessaire. Entretenir notre patrimoine, c'est essentiel. Mais accompagner les habitants qui souffrent, c'est vital.

N'hésitez pas à nous contacter, si nécessaire, nous pourrons être vos relais auprès de la mairie : contact@levesencommun.fr

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année

Lèves en commun

Lèv'ents







NOVEMBRE

VENDREDI 06 NOVEMBRE
LANCEMENT SAISON CULTURELLE
Avec Un air de fête
Théâtre humour musical - tout public à partir de 6 ans
20h30 - espace Soutine
Tarif plein : 24€ Tarif réduit : 15€
Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du spectacle.

Cinq de Cœur a 30 ans. Cette fête d'anniversaire s'annonce inoubliable. Les cinq acrobates de la voix ont rivalisé d'idées et d'audace pour offrir à leur public impatient un spectacle détonant dans la performance musicale et la folie qui les caractérisent. Tout est prêt pour lapremière, pour demain.Comment ça, demain ? Pour Cinq de Cœur aujourd'hui est une répétition générale. Rien n'a encore été livré. La seule chose qui soit tout à fait prête c'est la salle remplie d'un public qui trépigne.
Comment Cinq de Cœur va-t-il s'en sortir ?

07 & 08 NOVEMBRE
Toc toc
Théâtre - salle Marcel Josse 20h30 / 16h le dimanche
+ d'infos page 30

SAMEDI 07 NOVEMBRE
Loto organisé par le FC Lèves
20h - espace Soutine l *+ d'infos page 34*

MERCREDI 11 NOVEMBRE
Cérémonie du 11 novembre en mémoire de l'Armistice de 1918
10h : office religieux en la chapelle de la Fondation d'Aligre
11h : rassemblement place de l'Eglise pour rejoindre le Monument aux morts en cortège
12h : apéritif sous le préau de l'école Jules Vallain
Ouvert à tous

MERCREDI 11 NOVEMBRE
Speed Trail de Lèves
organisé par l'ACLAM
Départ à 9h du stade Jacques Couvret à Chartres

DIMANCHE 15 NOVEMBRE
Bike and Run de Lèves
Organisé par Triathlon academy 28- Au départ de la Grange aux 4 vents avec restauration, atelier répartation de vélos, animations par des associations, etc.

VENDREDI 20 NOVEMBRE
Soirée des nouveaux arrivants
19h - mairie, salle du Conseil- *Inscription obligatoire avant le 13 novembre* l *+ d'infos page 24*

DIMANCHE 22 NOVEMBRE
Loto organisé par le CS Mainvilliers
13h45 - espace Soutine l *info & résa : 07 69 43 75 46*







LUNDI 23 NOVEMBRE

Conseil municipal

20h30, mairie - salle du Conseil l Ouvert à tous

MERCREDI 25 NOVEMBRE

130 ans de l'Amicale laïque

Pour célébrer les 130 ans de l'association, un spectacle de cirque vous et proposé : *Tous en selle*

20h30 - espace Soutine

+ d'infos page 30

VENDREDI 27 NOVEMBRE

L'invitation

Théâtre- comédie - tout public à partir de 12 ans

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 31€ Tarif réduit : 21€

Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine

UN ÉVÉNEMENT THÉÂTRAL : Une comédie culte avec deux stars du cinéma français : 35 millionsd'entrées à eux deux !

Daniel est un homme marié qui aspire à un peu de liberté. Pour souffler un peu sans culpabiliser, ils'invente un ami imaginaire, Charlie, qu'il prétend aller voir régulièrement.Mais quand sa femme insiste pour rencontrer ce fameux Charlie... Daniel est pris à son propre piège.Il engage un inconnu, paumé, imprévisible et trop à l'aise, pour jouer le rôle.

Sauf que Charlie s'empare vite du mensonge... jusqu'à tout faire basculer.

Un duo hilarant, un jeu de manipulation jubilatoire, une critique fine des faux-semblants et destravers du couple.

Une comédie moderne et jubilatoire sur le couple, les apparences et la vérité.

SAMEDI 28 NOVEMBRE

Tournoi de billard spécial 130 ans de l'Amicale laïque

14h - pôle associatif du Mousseau

MERCREDI 02 DÉCEMBRE

Chartres, 20 siècles déjà !

Théâtre et musique - Le spectacle événement sur l'histoire de Chartres et ses environs

20h30 - espace Soutine

Infos : douxsautdelange.prod@gmail.com

Résa : helloasso

SAMEDI 05 DÉCEMBRE Téléthon

Dans le cadre du **Téléthon**, Handi & Co vous propose la **vente de bracelets solidaires**

9h à 16h - place Nailsworth

+ d'infos page 24

SAMEDI 05 & DIMANCHE 06 DÉCEMBRE Téléthon

Théâtre et exposition organisés par Lèv'Art

05/12 de 14h à 20h / 15h : représentation théâtrale

06/12 de 14h30 à 19h / 15h : représentation théâtrale

Atelier de l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville

Entrée gratuite - sortie au chapeau pour le Téléthon

+ d'infos auprès d'Arlette Loire : 06 03 70 26 41

SAMEDI 05 DÉCEMBRE

Concert de Noël par l'Orchestre Symphonique de Chartres

20h30 - espace Soutine

Tarif : 16€ l Tarif réduit : 12€

Inscription sur helloasso via le QR Code

Lèv'ents







DIMANCHE 06 DÉCEMBRE
Journée de Noël
Animations toute la journée. A partir de 10h avec la calèche du Père Noël à l'espace Soutine (vente de sapins, boissons chaudes, chorale de Noël, projection d'un dessin animé...)
+ d'infos page 25

DU 07 AU 11 DÉCEMBRE
Distribution des colis de Noël aux séniors
Rendez-vous en mairie, dans la salle du Conseil, pour récupérer votre colis.
+ d'infos page 25

MARDI 08 DÉCEMBRE
Yohann Métay, le sublime sabotage
Théâtre d'humour
20h30 - espace Soutine / Tarif plein : 18€ Tarif réduit : 13€
Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine

Retiré dans sa longère angevine, un comédien a renoncé à la course aux Molières et à la gloire aprèsdes années de tournées. Se contentant de vente de fromages de chèvre et de yoga, il aspire à la paix. Mais la découverte d'une vieille critique le concernant va remettre le feu dans ce volcan éteint et lelancer dans une aventure de la création qui l'entraînera dans une spirale burlesque d'où il neressortira pas vivant flamboyant mais peut-être un peu plus libre qu'avant.

LUNDI 14 DÉCEMBRE
Conseil municipal
20h30, mairie - salle du Conseil
Ouvert à tous

MERCREDI 16 DÉCEMBRE
Don du sang
15h à 19h - espace Soutine
Pour prendre RDV : https://dondesang.efs.sante.fr/

VENDREDI 18 DÉCEMBRE
Marché de Noël à la Fondation d'Aligre
14h à 16h30

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE
C'est Noël au 28 avenue Soutine !
18h à 21h
Maison illuminée du 30 novembre au 03 janvier.

APRÈS LA TRAGÉDIE DU DOSSARD 512

YOHANN MÉTAY



08 décembre | 20h30 | Espace Soutine

Billetterie en ligne sur leves.fr

En attendant Noël...

ESPACE SOUTINE

SAMEDI 05 DÉCEMBRE

CONCERT DE NOËL *par l'Orchestre Symphonique de Chartres*

DIMANCHE 06 DÉCEMBRE

CALÈCHE DU PÈRE NOËL - **PHOTOS AVEC LE PÈRE NOËL** - VENTE DE SAPINS - CRÊPES ET VIN CHAUD - **CHORALE DE NOËL** - CONCOURS DE DESSINS - DISTRIBUTION DE CHOCOLATS - **DESSIN ANIMÉ DE NOËL** - DÉMONSTRATION DE TWIRLING



VILLE DE LÈVES